

Séance de la soirée du 27 octobre 2008

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
M. JEAN-GUY BEAUDOIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN
COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE ROMAINE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 27 octobre 2008 à 19 h 30
Sous-sol de l'Église Saint-Pierre
742, rue de l'Escale
Havre-Saint-Pierre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2008

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS	
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE	10
NATURE QUÉBEC.....	11
FONDATION RIVIÈRES.....	12
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	15
M. Benoît Gagnon	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	27
M. JACQUES GÉLINEAU.....	28
M. RICHARD BOUDREAU	39
M. JOHN BURCOME.....	48
M. NICO FLOWERS	59
Mme LORRAINE VIGNEAULT	62
Mme CAROLE GASSE.....	66
M. RENÉ DESBIENS	71
M. RÉAL JOMPHE	73
M. MARIO PICARD et M. DANIEL SCHERRER	75
M. YVES THÉRIAULT	79
M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY.....	86
M. JACQUES GÉLINEAU.....	92
M. MICHEL GIGNAC	106

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2008
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec. Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la Commission sur Internet par le biais de la Webdiffusion.

Je suis Michel Germain, je préside cette Commission d'examen conjoint qui a la responsabilité de réaliser le mandat d'enquête confié au BAPE par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, ainsi que le mandat confié par le ministre de l'Environnement du Canada, monsieur John Baird, conformément à l'entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale.

Je suis secondé par messieurs Jean-Guy Beaudoin à ma droite, ainsi que monsieur Louis Dériger qui agissent à titre de commissaires.

Tout d'abord, il y a lieu de préciser que ce projet fait l'objet d'une évaluation environnementale simultanée par deux (2) paliers de gouvernement, soit le fédéral et le Québec, qui auront tous deux (2) à rendre une décision sur le projet selon leur champ de compétence respectif. C'est dans ce contexte qu'a été constituée cette Commission d'examen conjoint qui effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire à la fois aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

La Commission d'examen conjoint réalise toutefois, et c'est important de le préciser, son mandat simultanément au mandat de la Commission du BAPE qui est composée de monsieur Dériger et de moi-même. Le BAPE et la Commission d'examen conjoint pourront produire un rapport conjoint.

Tout d'abord, j'aimerais vous informer que la présente Commission d'enquête dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête et de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Nous nous sommes aussi engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Dans un premier temps, je vais donner un aperçu du déroulement de cette première soirée de l'audience publique qui se déroulera selon les règles de procédure du BAPE. Ainsi, je vais expliquer les règles générales ainsi que la façon de procéder pour favoriser un débat éclairé, serein et respectueux.

45 Ensuite, je présenterai l'équipe qui assistera la Commission et les personnes-ressources invitées. Puis les requérants seront invités à présenter leur requête.

50 Enfin, le représentant du promoteur sera invité à présenter son projet. Il y aura une pause d'environ quinze (15) minutes après la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

55 Le mandat de la Commission débute aujourd'hui, le 27 octobre 2008, et est d'une durée prévue de quatre (4) mois. Ainsi, le rapport du BAPE et celui de la Commission d'examen conjoint seront remis à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et au ministre de l'Environnement du Canada au plus tard le 27 février 2009.

60 À l'instar de toutes les commissions du BAPE, nous examinerons ainsi dans une perspective de développement durable le mandat qui nous a été donné en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social, économique ainsi que culturel.

65 Par ailleurs, dans le cadre de la Loi sur le développement durable, qui engage les ministères et organismes du gouvernement du Québec à identifier les actions qu'ils mèneront pour contribuer à l'atteinte de la Stratégie gouvernementale de développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action qui prévoit, entre autres choses, que les commissions d'enquête considèrent l'ensemble des seize (16) principes de la loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

70 Je vous rappelle que l'audience publique est divisée en deux (2) parties. La première partie débute ce soir et la Commission siègera les jours suivants selon ses besoins.

75 Cette première partie d'audience a pour objectif, et c'est important que je le précise ici, de compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la Commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses soit du promoteur et des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

80 Cette première partie permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir la connaissance sur divers sujets. Elle ne sert pas à entendre les opinions des participants, mais seulement les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous voulons l'entendre lors de la seconde partie de l'audience publique.

85 À la deuxième partie de l'audience, la Commission entendra l'opinion de ceux et celles qui le désirent. C'est lors de cette deuxième partie que les citoyens – ici, entendons par citoyens,

ça peut être des personnes morales ou des personnes physiques – que les citoyens prendront position sur le projet.

90 Je vous demande, donc si vous êtes intéressés d'ailleurs, de signifier votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice de la Commission, madame Monique Gélinas, qui est à l'arrière de la salle, le plus tôt possible. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience.

95 Un petit aparté également, habituellement les premières personnes qui s'inscrivent ont habituellement le meilleur choix, donc ont plus de choix pour, à ce moment-là, avoir le meilleur moment dans la soirée ou dans l'après-midi, là, selon leur convenance lorsqu'on tient les séances.

100 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, dont la date sera communiquée dans les prochains jours.

105 Lors de la présentation de votre mémoire, la Commission échangera avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission sans le présenter, ou faire uniquement une présentation verbale de votre position sur le projet. Les trois (3) options sont donc possibles, signalez-le simplement à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

110 Le mandat de la Commission comprend aussi, en plus de la tenue de l'audience publique, un mandat d'enquête. La Commission a son propre questionnement qui est souvent fait dans la foulée des questions que vous aurez initiées.

115 Ce questionnement pourrait se compléter après la partie publique dans l'éventualité où la Commission constate qu'elle a besoin d'information additionnelle pour compléter son examen du projet et son analyse. Dans ce cas, les questions et réponses seront toutes déposées officiellement et rendues publiques. Elles deviendront accessibles dans les centres de consultation et dans le site Internet du BAPE.

120 Les séances de la première partie de l'audience sont diffusées – j'en ai fait allusion tout à l'heure – en mode audio et en direct sur le site Internet du BAPE. Il sera également possible d'écouter en différé l'enregistrement des séances pendant un certain nombre de jours.

125 Dans le but d'enrichir l'enquête et d'audience publique et de permettre aux personnes qui ne pourront se présenter lors des séances publiques, de participer à l'examen du projet, la Commission invite ceux qui le désirent à soumettre leurs questions par Internet en suivant les règles de fonctionnement décrites dans le site Internet du BAPE, et ce, du 27 octobre au 7 novembre inclusivement.

130 Afin d'éviter les réponses répétitives ou si le nombre de questions écrites à traiter est important, la Commission pourra regrouper, fusionner ou synthétiser les questions avant de les poser aux personnes-ressources ou au promoteur pendant les séances ou les adresser par écrit après la première partie de l'audience publique.

135 La Commission ne peut préciser à quel moment une question du public envoyée par Internet sera posée; vous êtes donc invités à écouter les séances en direct ou en différé pour prendre connaissance des réponses à ces questions ainsi qu'à celles de la Commission transmises lors des séances publiques.

140 Les documents relatifs au dossier, dont ceux qui seront déposés par la Commission dans le cadre du mandat, peuvent être consultés dans les centres de consultation ouverts dans la région dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle ou sur Internet, ainsi qu'à Québec, au bureau du BAPE et au bureau de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, et à Montréal à la bibliothèque centrale de l'UQAM. Vous pouvez également consulter en tout temps
145 les documents sur le site Internet du BAPE ou sur celui de l'Agence canadienne.

J'en profite également pour préciser certains points. La Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tout les participants tout en suscitant le respect mutuel des participants, et en favorisant la participation pleine et
150 entière des intéressés.

De plus, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Internet du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique.

155 Maintenant, à la suite de la deuxième partie de l'audience publique, l'enquête se poursuit et la Commission rédigera son rapport, lequel fera état de son examen concernant le projet.

160 Je vais maintenant expliquer comment nous allons procéder ce soir et pour toutes les séances de la première partie de l'audience publique.

D'abord, la disposition de la salle, la Commission est constituée, comme je l'ai dit tout à l'heure, de moi-même, de messieurs Beaudoin et Dériger. Vous avez, à ma gauche, la table des analystes, immédiatement à ma gauche ici; ainsi qu'un peu plus loin, à la gauche toujours, la
165 table des personnes-ressources; et enfin, plus loin à l'arrière au fond, la table de la personne qui s'occupe des transcriptions, plus en avant ici. À l'arrière, vous avez également une table affectée pour les gens qui s'occupent des aspects techniques du dossier.

Maintenant, vous avez à ma droite la table des représentants du promoteur, donc ici
170 d'Hydro-Québec; et enfin la table centrale, ici à l'avant, c'est la table où les personnes qui désirent poser des questions viennent s'asseoir.

175

Alors maintenant pour les questions, l'inscription pour les questions se fait à l'arrière auprès de la conseillère en communication. Le registre pour ce soir sera ouvert à la première pause.

180

Dépendamment du nombre de personnes, souvent en première partie de l'audience il y a toujours beaucoup plus de personnes qui assistent, et il y a souvent une ruée de personnes qui s'inscrivent au registre, probablement, alors si beaucoup de gens s'inscrivent pour poser une question, pour ce soir, nous prévoyons permettre une question par personne.

185

Donc j'ai mentionné, les gens peuvent aller se réinscrire. Donc ce serait probablement une question par intervention, donc par personne, et sans sous-question. Bien entendu, on peut accepter quelques petites précisions.

190

Bon, pourquoi une question pour ce soir, cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Habituellement, on peut s'attendre que les gens posent par ordre d'importance leurs questions, bien entendu donc, les gens poseraient leur question la plus importante en premier.

195

Vous avez, comme j'ai mentionné, la possibilité de vous réinscrire au registre. Et pour la prochaine séance, les règles devraient probablement être modifiées, encore une fois s'il y avait affluence on avisera, mais nous cherchons à faire preuve de flexibilité à ce moment-là en fonction des inscriptions au registre, tout en permettant un maximum d'équité, une bonne rotation entre les personnes inscrites.

200

Bien entendu, pour les questions, j'ai mentionné tout à l'heure que la première partie servait à compléter l'information sur le projet, donc à poser des questions pour obtenir soit des compléments d'information ou une explication, et non pour commenter le projet ou un aspect du projet, et surtout cette partie ne sert pas non plus pour vous pour réagir à une réponse que vous aurez obtenue, que vous en soyez satisfaits ou non.

205

Dans ce contexte, je vous demande d'éviter les préambules aux questions, les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

210

Bien entendu, aussi mes collègues et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information complémentaire ou additionnelle dans la foulée de cette question.

215

Important également pour le bon ordre, toutes les questions du public doivent m'être adressées, ceci s'applique également aux réponses; ce que je m'attends, c'est que les personnes-ressources qui sont interpellées pour la réponse s'adressent à moi.

Il est possible aussi, c'est important, donc dans ce contexte-là, que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée. Donc il faut que les gens

s'attendent des fois que la personne souhaitait avoir une question de la part d'Hydro-Québec, mais nous, on va en sous-question par exemple du côté des personnes-ressources, donc ça aussi ça fait partie de la mécanique habituelle.

220 Tout ça pour dire qu'aucun échange direct ne doit se faire entre les porte-parole et le public. Pour les questions posées par mes collègues, j'invite les porte-parole à répondre directement à ceux-ci et non à moi.

225 Également, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes pendant les séances. Respecter ces règles d'ailleurs permet des débats sereins et constitue aussi la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

230 Les questions qui ne peuvent obtenir une réponse immédiatement par le promoteur ou par les personnes-ressources, parce que nécessitant une recherche ou un développement, devront être traitées bien entendu avec diligence. La Commission se chargera d'obtenir les réponses lors d'autres séances ou encore par écrit, selon la complexité de la réponse. Ces réponses font partie du dossier et seront rendues publiques.

235 Si une information ou un document demandé par la Commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit en faire à la Commission au moment même de la demande.

240 Si la Commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel". La Commission donnera aux personnes concernées l'occasion d'établir le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

245 La Commission rendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera elle-même rendue publique.

250 Il y a aussi d'autres solutions intermédiaires possibles selon l'intérêt que la Commission peut avoir dans l'information. Les personnes concernées bénéficieront, bien entendu, d'un délai pour réagir à la décision à la suite de quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui la fournit sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

255 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document lors de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission.

260 Il n'est pas nécessaire de déposer un document ou d'en demander le dépôt pour attirer l'attention de la Commission sur du contenu que vous désirez mettre en lumière. Ainsi, vous pouvez seulement communiquer à la Commission la référence – ça peut être un document scientifique par exemple – donc la référence à ce document. La Commission se penchera sur son contenu comme elle le fait pour les documents déposés.

265 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, je vous demande de bien vouloir remplir le questionnaire et le remettre au personnel de la Commission à l'arrière.

270 Il me fait maintenant plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission. Alors à ma gauche, les analystes qui sont présents ici ce soir avec la Commission, donc madame Isabelle Bernier-Bourgault, qui est assis à l'arrière; il y a à l'avant ici madame Sarah Devin et monsieur Jean Roberge. Nous avons aussi d'autres analystes qui ne sont pas sur place, ils soutiennent la Commission dans ses travaux; alors nous avons monsieur Jasmin Bergeron, madame Édith Bourque et madame Anne-Marie Gaudet.

280 À l'arrière de la salle, la gestionnaire de la Commission, madame Maryse Pineau; nous avons également notre conseillère en communication, madame Danielle Hawey. J'avais aussi le nom de monsieur Nicholas Girard qui travaille pour l'Agence canadienne, mais on ne m'a pas confirmé sa présence, il est là, très bien, je vous remercie. Et ainsi que la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Monique Gélinas.

285 Nous avons aussi des agentes de secrétariat qui appuient notre Commission bien entendu, madame Marie Ancil et madame Lucie Lepage qui sont à notre bureau de Québec.

290 Nous avons également en support le personnel du Centre de services partagés du Québec qui assure le fonctionnement technique de l'audience, la sonorisation, monsieur Daniel Buisson qui est responsable de la logistique, ainsi que monsieur Michel Filteau, responsable du son, ainsi que monsieur Jean Métivier, responsable de la logistique pour la traduction simultanée en innue. Nos traducteurs sont messieurs Clément Rock et monsieur Zacharie Mollen.

Nous avons aussi une sténographe, qui est ici à l'avant, madame Florence Béliveau.

295 Maintenant, du côté du promoteur, tout à l'heure nous avons, peut-être revenir, je vais mentionner le porte-parole, monsieur Benoît Gagnon. Tout à l'heure, je crois que ce serait peut-être plus simple que vous procédiez à la présentation de votre personnel qui est assis à la table au moment de votre présentation du projet, ça pourrait aller comme ça.

300 Je vais quand même passer aux personnes-ressources. Pour des raisons d'efficience et d'efficacité, bien entendu, nous avons un certain nombre de personnes-ressources; il y en a plusieurs ici ce soir, d'autres vont s'ajouter pour quelques jours également.

305 Je vais mentionner les personnes qui sont présentes ce soir; nous avons, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Mireille Paul, qui est la porte-parole, alors en commençant ici. On m'informe également qu'à la table nous avons monsieur François Delaître.

Pour Pêches et Océans, nous avons monsieur Simon Trépanier.

310 De la municipalité de Havre-Saint-Pierre, monsieur Gaétan Tanguay.

Nous avons également, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Donald Gingras, bonsoir.

315 Nous avons également de Transports Canada, madame Lucie Pagé.

Nous avons également présents dans la salle – donc ces personnes, ces ministères peuvent être accompagnés de d'autres personnes qui sont dans la salle, nous avons également présent dans la salle une personne du Secrétariat aux affaires autochtones.

320 Ce qui est important de mentionner, pour la séance de demain par exemple, s'ajouteront des gens du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Transports qui seront présents dès l'après-midi.

325 En soirée, demain soir, ces personnes de ces ministères seront également présentes et s'ajoutera à cela un représentant d'Environnement Canada qui sera accompagné de différents experts.

330 Ces personnes seront, pour ces ministères que je viens de mentionner, seront donc présentes mardi ainsi que mercredi aussi, mais je vais faire un rappel exact à chaque séance, là, des personnes qui sont présentes. Dans certains ministères, on essaie d'accommoder les gens, donc il peut y avoir des questions plus spécialisées ou un moins grand nombre de questions, alors c'est pour ça qu'on veut pas mobiliser une armée de fonctionnaires à la fois, alors c'est pour ça qu'on s'est entendu avec les ministères pour qu'il y ait des présences partielles dans certains cas.

335 Bien entendu, si jamais quelqu'un venait poser une question et que la personne, le spécialiste de tel ministère était malheureusement reparti, la Commission va prendre la question en note et nous pourrons l'envoyer au spécialiste.

340

345

Donc nous allons faire en sorte de pouvoir avoir le maximum de réponses le plus rapidement possible tout en évitant que des personnes, des ministères par exemple, se retrouvent à passer toute la semaine ici et en ne se faisant poser que deux (2) ou trois (3) questions. Alors c'est pour ça qu'on essaie de faire quand même une gestion la plus optimale possible.

350

Nous avons également demandé des contacts aussi avec un certain nombre de ministères, si besoin est, pour des questions éventuellement envoyées par écrit, alors je veux pas en faire la liste non plus. Il pourrait même arriver aussi qu'un ministère auquel nous n'avons pas pensé soit interpellé, la Commission peut également envoyer des questions par écrit à d'autres ministères.

355

Alors tout ça pour dire que la Commission, bon, va déployer les moyens pour essayer d'avoir les meilleures réponses possibles en fonction des champs de compétence des ministères.

360

Ce qui nous amène maintenant, alors comme je l'ai expliqué tout à l'heure, il va y avoir une lecture des requêtes que nous avons, que la ministre a reçues, et à la suite de cela, nous allons donner la parole au promoteur qui va présenter ses principales personnes qui l'accompagnent ainsi qu'il va nous faire une présentation du projet.

365

Alors maintenant, je suis rendu à l'étape de la lecture des requêtes. Alors la procédure est que les requêtes sont acheminées à la ministre du Développement durable, de l'Environnement des Parcs, car c'est elle, dans le cas de la procédure du BAPE, qui décide, à la suite de la lecture de ces requêtes, s'il y aura une audience publique ou non.

370

À ce stade-ci, la ministre nous a transmis trois (3) requêtes d'audience publique qui appartiennent toutes trois (3) à des personnes morales.

Je vais tout d'abord inviter – disons que sur les trois (3) requêtes, il n'y aura qu'une seule requête qui sera lue par le requérant. Alors je vais commencer par cette personne, je vais inviter la personne qui a signé la lettre à s'avancer à la table des intervenants. Dans les deux (2) autres cas, je vais faire la lecture des requêtes.

375

Alors je vais inviter monsieur Pierre Cormier, maire de la municipalité – excusez-moi, il agit en tant que préfet de la municipalité régionale de comté de Minganie, à s'avancer.

380

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE

385

PAR M. PIERRE CORMIER:

390

Bonsoir tout le monde, à toute personne ici en place et à tous les auditeurs qui sont sur le site Internet.

395

Et merci monsieur le Président d'avoir accepté l'invitation de tenir des audiences publiques dans notre région, parce qu'on avait adressé une telle demande à la ministre comme requête à l'effet que des audiences viennent se passer chez nous, parce qu'on pense que la MRC, par ces audiences, va permettre, ça va être l'occasion de permettre de démontrer à la population régionale et québécoise le caractère positif de ce projet situé sur notre territoire.

400

En effet, nous jugeons primordial de porter à l'attention des commissaires le fait que l'aménagement de ce complexe consécutif de la démonstration de son acceptabilité environnementale engendrera des retombées économiques et sociales majeures pour notre région, et contribuerait au sentiment de fierté chez une population en mal de projets mobilisateurs.

405

En somme, la MRC tient à démontrer pourquoi et comment la réalisation du projet d'aménagement du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine peut encourager le développement durable de la Minganie.

410

Plus globalement, la mise en place d'un tel forum permettra à la population et aux divers groupes d'avoir voix au chapitre et de suggérer de nouvelles avenues susceptibles de bonifier le projet. Nous avons la conviction que la population de la Minganie démontrera hors de tout doute sa volonté dans ce dossier.

PAR LE PRÉSIDENT:

415

Merci monsieur Cormier.

PAR M. PIERRE CORMIER:

420

Merci bien.

425

NATURE QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

430

Je vais maintenant faire la lecture de la requête de Nature Québec qui a été acheminée à la ministre Beauchamp le 10 octobre 2008.

435

"Madame, Nature Québec vous écrit par la présente pour être reconnu à titre de requérant pour la tenue d'audiences publiques dans le cadre du projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

440

"Elle vous demande également de vous assurer que ces audiences publiques puissent se dérouler dans un climat serein et se tenir non seulement dans la région où se réalisera le projet, mais également dans des centres comme Québec et Montréal, et ce, compte tenu des impacts du projet qui dépassent largement ceux de la zone faisant l'objet des aménagements principaux.

445

"Selon Nature Québec, de nombreuses questions demeurent en suspens à la suite de l'étude d'impact produite par le promoteur et les impacts prévus par le projet justifient d'emblée la tenue d'audiences publiques. Voici quelques-unes de ces questions:

450

"La justification du projet reste à démontrer compte tenu des coûts du projet ainsi que de l'état de la demande intérieure et des incertitudes des marchés d'exportation, particulièrement dans un contexte de grave ralentissement économique aux États-Unis.

455

"Nature Québec déplore le harnachement systématique de la plupart des grandes rivières sauvages du Québec et s'inquiète de l'impact cumulatif de ces harnachements sur l'état de santé du Saint-Laurent dans lequel nombre de ses grands tributaires se jettent. La transformation d'un autre écosystème fonctionnel de rivière en un système lacustre artificiel de mauvaise qualité biologique nous interpelle grandement.

460

"Le promoteur ne nous semble pas respecter la Politique québécoise de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats, pourtant déjà fort permissive.

"La disparition de l'omble de fontaine de la rivière Romaine est un impact environnemental majeur auquel le promoteur n'apporte pas de réponse satisfaisante.

465

"Certaines questions demeurent également sans réponse quant aux impacts de l'écrêtage des débits sur la production marine primaire à l'embouchure de la rivière.

"De plus, Nature Québec déplore le fait que le promoteur ait scindé son projet et que ne soit pas analysée dans l'étude d'impact la construction de plus de cinq cents kilomètres (500 km) de lignes électriques de transport qui traverseront des milieux naturels de grande qualité. Cela

470 va à l'encontre des principes et des règles de l'art en matière d'évaluation environnementale, comme le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement l'a déjà souligné à maintes reprises.

475 "Nature Québec tient cependant à vous informer qu'elle ne participera pas à des audiences publiques si elles se déroulent uniquement dans la municipalité de Havre-Saint-Pierre. Les impacts du projet dont les coûts directs sont estimés à six point cinq milliards de dollars (6,5 G\$) dépassent largement la région de production. De plus, la signature préalable d'importantes ententes financières avec les communautés ainsi qu'une visite sur les lieux cet été nous font croire que le débat ne pourra pas s'y dérouler de façon sereine.

480 "Nous ne voulons pas que nos représentants subissent quelque pression que ce soit pendant cet important débat démocratique. Nous savons qu'il est techniquement réalisable de tenir des audiences simultanées, pour lesquelles il existe des précédents. Parmi ces précédents, notons celui du projet d'oléoduc d'Ultramar et du projet de détournement de la rivière Rupert.

485 "Nous espérons donc que vous donniez suite à notre requête d'audiences et que le BAPE reconsidérera ce qui semble être sa décision, soit de tenir des audiences en un seul endroit, ce qui revient dans les faits à nier notre droit de participation à cet important débat de société.

Signé par monsieur Charles-Antoine Drolet, vice-président de Nature Québec.

490

FONDATION RIVIÈRES

PAR LE PRÉSIDENT:

495

Maintenant, la troisième requête est celle de Fondation Rivières datée du 9 octobre 2008.

500

"Madame la Ministre, nous sollicitons par la présente, conformément à l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la tenue d'une audience publique sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Romaine par Hydro-Québec.

505

"Fondation Rivières porte un grand intérêt au milieu touché par ce projet. Le premier objet de notre organisme, tel qu'indiqué dans nos lettres patentes, est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières, prioritairement au Québec, à des fins éducatives, sociales et environnementales.

510

"À cette fin, nous avons d'ailleurs participé à l'organisation de la descente de la rivière Romaine en août dernier, de façon à documenter ses attraits et la richesse de ses écosystèmes actuels.

"De plus, la Fondation Rivières est reconnue d'emblée par les intervenants du milieu, par l'opinion publique, par les médias et par les partenaires, comme un organisme d'envergure nationale œuvrant à la protection de l'environnement.

515 "Fondation Rivières a plusieurs motifs pour demander la tenue d'une audience publique sur ce projet.

520 "Une lecture attentive de l'étude d'impact déposée par le promoteur fait ressortir de nombreuses lacunes quant à l'information rendue disponible par Hydro-Québec, tant sur les coûts prévus, la finalité de cet ajout de production, les impacts environnementaux sur la rivière, mais aussi sur l'écosystème fragile et perturbé de l'estuaire du Saint-Laurent.

525 "Nous nous questionnons aussi sur les impacts sociaux pour la population autochtone de l'ouverture de ce territoire par la construction d'une route permanente asphaltée de cent cinquante kilomètres (150 km). La santé de cette population risque aussi d'être affectée par le mercure qui contaminera le poisson qui fréquentera les réservoirs créés. Malheureusement, les Autochtones de la région sont actuellement en position de grande faiblesse devant le promoteur et peuvent difficilement faire connaître leur point de vue de façon indépendante.

530 "L'information rendue disponible montre déjà l'ampleur des bouleversements sur les différents écosystèmes de la Romaine. Une grande rivière encore vierge deviendra un système lacustre constitué de quatre (4) grands réservoirs artificiellement créés. De nombreuses espèces fauniques seront touchées.

535 "Nous voulons aussi débattre publiquement de la justification même de ce projet. Peut-on penser avoir un développement durable pour le Québec, en proposant continuellement le harnachement des dernières grandes rivières du Québec comme solution principale à notre boulimie énergétique?

540 "Si, et cette démonstration reste à faire, le marché de l'exportation de l'électricité s'avérait un atout pour le Québec, ne pourrait-on pas dégager la même quantité d'énergie par un vigoureux programme d'économie d'énergie à moindre coût? Ne serait-il pas plus rentable, à tous points de vue, d'exporter mille cinq cents mégawatts (1500 MW) économisés à un coût moyen de trois sous du kilowattheure (3 ¢/kWh) que d'exporter de nouveaux kilowattheures à un
545 coût qui sera supérieur à dix sous (10 ¢/kWh) Est-ce que cette solution alternative a été étudiée par le promoteur?

550 "Advenant qu'on démontre que l'accroissement de la production énergétique au Québec est incontournable, ce qui reste à faire, ne pourrait-on pas se tourner vers des énergies plus propres et des technologies beaucoup plus en phase avec le 21^e siècle comme l'éolien ou le solaire? Pourquoi Hydro-Québec limite-t-elle la part de l'éolien dans la production électrique du Québec à dix pour cent (10 %) alors que de nombreux pays européens dépassent le cap des vingt-cinq pour cent (25 %)?"

555 "Nous tenons aussi à souligner que ce projet nécessitera la construction d'environ cinq cents kilomètres (500 km) de lignes haute tension pour le relier au réseau québécois et que les coûts et les impacts de ces travaux n'apparaissent pas à l'étude d'impact. Cela va à l'encontre d'une saine pratique d'évaluation environnementale permettant d'évaluer les projets dans leur globalité.

560 "D'autre part, le processus actuel d'évaluation environnementale nous apparaît souffrir de graves lacunes puisque le promoteur semble déjà avoir conclu des ententes avec certaines instances municipales ou régionales, ainsi qu'avec des représentants d'une communauté autochtone, de façon à s'assurer leur appui au projet. Pourtant, l'étude d'impact réalisée par le promoteur vient à peine d'être rendue publique et la population québécoise n'a pas encore pu se prononcer sur la validité et la nécessité de ce projet. Donc, de telles ententes préalables nous apparaissent aller à l'encontre d'une évaluation publique saine et indépendante."

Alors dernière page:

570 "Votre gouvernement a déposé un projet de loi qui reconnaît l'eau comme un patrimoine collectif de la nation québécoise. L'eau de la Romaine ne fait pas exception et c'est à la population du Québec qu'il appartient de décider de son avenir et de sa protection, non à quelques représentants de groupes d'intérêt locaux, aussi bien intentionnés soient-ils.

575 "Nous voulons donc qu'il y ait des audiences publiques sur ce projet et que la population du Québec puisse y participer. À cette fin, nous vous demandons de vous assurer que le BAPE organise des audiences simultanées à Montréal ou Québec, par le biais de vidéoconférences ou tout autre moyen technique permettant la participation du plus grand nombre.

580 "En effet, si les audiences se tiennent exclusivement sur la Basse-Côte-Nord, la distance, les coûts et le temps nécessaire pour s'y rendre constitueront d'importants freins à la participation. Nous vous rappelons que la participation publique est un principe fondamental qui apparaît à la Loi sur le développement durable et qui doit guider l'administration de l'État. Nous comptons donc sur vous pour prendre les moyens favorisant cette participation.

585 "Nous entendons aussi soulever bien d'autres questions touchant les aspects économiques, écologiques ou sociaux de ce projet. Il est bien évident qu'un groupe écologiste comme le nôtre, à qui votre ministère refuse le soutien financier disponible dans le cadre du Programme de soutien à la mission des organismes nationaux pèse bien peu face à une société d'État comme Hydro-Québec, un projet d'investissement de sept milliards (7 G\$) et tout le lobby de l'ingénierie hydroélectrique.

590 "Cependant, nous pouvons assurer que nous participerons activement au débat démocratique qui doit entourer la préservation ou l'artificialisation d'une des dernières grandes rivières vierges du Québec."

Signé madame Anne-Marie Saint-Cerny, directrice générale de Fondation Rivières.

Alors ceci complète la lecture des requêtes de l'audience publique.

600

Alors nous allons maintenant donner la parole à Hydro-Québec qui en même temps fera la présentation aussi de ses principaux collaborateurs. Alors je vais donner la parole à monsieur Benoît Gagnon.

605

Après la présentation d'Hydro-Québec donc, qui devrait se faire à l'intérieur d'un délai d'une trentaine de minutes, nous allons faire une pause de quinze (15) minutes.

610

Au début de cette pause, à l'arrière de la salle, nous allons ouvrir un registre, les gens pourront aller s'inscrire. Bien entendu, une seule inscription par personne est acceptable à la fois. Une fois qu'une personne a passé, cette personne peut aller se réinscrire.

Alors je vais donner la parole à monsieur Gagnon.

615

**PRÉSENTATION DU PROMOTEUR
HYDRO-QUÉBEC**

PAR M. BENOÎT GAGNON:

620

Monsieur le Président de la Commission, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs, bonsoir. J'aimerais profiter de ce moment pour vous remercier de nous accueillir ce soir dans la municipalité d'Havre-Saint-Pierre.

625

Je m'appelle Benoît Gagnon, je suis chef expertise en environnement chez Hydro-Québec Équipement, et j'agirai ce soir à titre de porte-parole pour le projet du complexe de la Romaine.

630

Lors de cette rencontre, d'autres spécialistes de l'entreprise m'assisteront pour répondre aux questions soulevées durant ces audiences publiques. Il s'agit tout d'abord à ma droite de madame Louise Émond, chargée de projet en environnement; ici au bout de la table, Catherine Brouillard, ingénieure de projet; et monsieur Alain Bourbeau, représentant d'Hydro-Québec Production.

635

Au cours de cette présentation, nous aurons l'occasion de traiter les sujets suivants: la raison d'être du projet, la description du projet, l'acceptabilité sociale du projet, les enjeux et principaux impacts du projet et les mesures d'atténuation proposées, et pour terminer les programmes de surveillance des travaux et de suivi environnemental.

640 Abordons dans un premier temps la raison d'être du projet du complexe de la Romaine. Hydro-Québec Production est le promoteur du projet. Son principal marché est celui du Québec et il est en croissance tout comme ceux en périphérie du Québec.

645 Son premier marché dédié à l'exportation est celui de la Nouvelle-Angleterre suivi de l'État de New York et de l'Ontario. Le projet du complexe de la Romaine correspond aux orientations de la Stratégie énergétique du gouvernement du Québec et fait partie du plan stratégique 2006-2010 d'Hydro-Québec. Ce plan stratégique prévoit entre autres d'assurer l'approvisionnement énergétique du Québec à long terme et d'accroître les exportations d'électricité.

650 Le projet du complexe de la Romaine permettra à Hydro-Québec Production d'augmenter ses ventes sur les marchés hors Québec aux conditions du marché, ce qui contribue à la rentabilité de l'entreprise en général et à la création de richesse au Québec. Ce projet est également avantageux au plan économique. Il produira une quantité importante d'énergie à un prix de revient inférieur à dix sous du kilowattheure (10 ¢/kWh) en dollars de 2015.

660 Après analyse des autres filières de production d'énergie, nous concluons qu'aucune de ces filières ne représente une solution de rechange au projet de la Romaine. D'abord, l'énergie éolienne est un complément intéressant à l'hydroélectricité, mais ne peut constituer une solution de rechange au projet en raison de son caractère intermittent et aléatoire.

665 Pour ce qui est de la filière thermique, le gaz ou le charbon, elle ne représente pas non plus une solution viable, car le développement d'Hydro-Québec est orienté vers les énergies renouvelables. De même, aucune nouvelle centrale nucléaire n'est envisagée au Québec.

670 L'énergie solaire et la géothermie demeurent marginales, leur développement à grande échelle étant tributaire des progrès technologiques à venir. Ces filières ne peuvent donc pas être considérées pour remplacer le projet du complexe de la Romaine.

675 Le projet de la Romaine fournira de l'énergie propre et renouvelable, ce qui constitue un atout de taille pour le Québec dans la lutte au réchauffement global. Hydro-Québec est fermement engagée envers le développement durable et les projets d'énergie qui contribuent grandement aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre. À ce titre, le complexe de la Romaine sera l'un des plus performants du parc d'équipement d'Hydro-Québec.

680 Enfin, bien qu'elles ne sont pas une solution de remplacement au projet de la Romaine, les mesures d'efficacité énergétique ont été prises en considération dans le comblement des besoins futurs en électricité au Québec. Le plan global en efficacité énergétique vise des économies de onze térawattheures (11 TWh) d'ici 2015. Une fois ces économies réalisées, la croissance des besoins énergétiques au Québec et dans les marchés voisins se maintient, ce qui fait en sorte que le projet de la Romaine est justifié.

685 Passons maintenant à la description de notre projet. Le projet de la Romaine consiste à construire un complexe hydroélectrique de mille cinq cent cinquante mégawatts (1550 MW) sur la rivière Romaine au nord de Havre-Saint-Pierre. Ce complexe comprend quatre (4) aménagements hydroélectriques dont la production énergétique moyenne annuelle s'élèvera à huit térawattheures (8 TWh), soit la consommation de la ville de Québec.

690 Une revue des différents sites ainsi que des analyses techniques, économiques et environnementales ont permis de retenir pour chacun des sites la variante d'aménagement la plus avantageuse.

695 Chacun des aménagements inclura un barrage en enrochement, une centrale munie de deux (2) groupes turbines-alternateurs, un évacuateur de crues et une dérivation provisoire permettant de réaliser les travaux.

700 La superficie totale des quatre (4) réservoirs projetés est de deux cent soixante-dix-neuf kilomètres carrés (279 km²), mais la superficie terrestre ennoyée ne sera que de deux cent dix-neuf kilomètres carrés (219 km²), ce qui est relativement faible pour un projet de cette envergure, principalement en raison du relief encaissé de la rivière Romaine.

705 Dans le but de bien expliquer l'ensemble de l'aménagement du complexe de la Romaine, nous allons décrire les différents ouvrages du complexe dans la séquence de réalisation des travaux.

710 Romaine-2, la plus puissante des quatre (4) centrales du complexe la Romaine, sera la première à être mise en service en 2014. Le réservoir aura une superficie de quatre-vingt-six kilomètres carrés (86 km²). Les ouvrages seront érigés à environ quatre-vingt-dix kilomètres (90 km) de l'embouchure de la rivière Romaine et cinq (5) digues fermeront des vallées secondaires.

715 La centrale, d'une puissance installée de six cent quarante mégawatts (640 MW), produira en moyenne trois virgule trois térawattheures (3,3 TWh) par année. Donc les quatre (4) aménagements seront construits sur ce même principe.

720 Donc je vais sortir de la présentation pour vous expliquer un peu comment ça fonctionne un ouvrage comme ça. On a ici la rivière Romaine qui coule du nord au sud actuellement. Donc pour produire de l'électricité dans ce projet-là, il faut construire des réservoirs, donc on vient construire ici un barrage et cinq (5) digues qui créent un réservoir à l'amont des digues et du barrage.

725 Ensuite, pour produire l'électricité, il faut construire une centrale hydroélectrique avec des groupes turbines, donc les turbines en tournant produisent l'énergie. Donc pour amener l'eau du réservoir vers la centrale, on construira une galerie d'amenée, donc une galerie souterraine pour amener l'eau vers les turbines pour produire de l'énergie.

730 Romaine-1 sera le deuxième aménagement à être mis en service en 2016. Le réservoir aura une superficie de treize kilomètres carrés (13 km²). La centrale sera construite à environ cinquante-deux kilomètres (52 km) de l'embouchure de la rivière Romaine. Une digue fermera une vallée secondaire. La centrale, d'une puissance installée de deux cent soixante-dix mégawatts (270 MW) produira en moyenne un virgule quatre térawattheure (1,4 TWh) par année.

735 En 2017, Romaine-3 sera le troisième aménagement mis en service. Le réservoir aura une superficie de trente-neuf kilomètres carrés (39 km²). Les aménagements seront situés à environ cent cinquante-neuf kilomètres (159 km) de l'embouchure de la rivière Romaine et une digue fermera une vallée secondaire. La centrale, d'une puissance installée de trois cent quatre-vingt-quinze mégawatts (395 MW), produira en moyenne deux térawattheures (2 TWh) par année.

740 Finalement, Romaine-4 sera mise en service en 2020. Le réservoir s'étendra sur une superficie de cent quarante-deux kilomètres carrés (142 km²). Les aménagements seront érigés à environ cent quatre-vingt-douze kilomètres (192 km) de l'embouchure de la rivière Romaine. La centrale, d'une puissance installée de deux cent quarante-cinq mégawatts (245 MW), produira en moyenne un virgule trois térawattheure (1,3 TWh) par année.

745 Tous nos ouvrages seront construits dans le respect des critères édictés par la Loi sur la sécurité des barrages. Un programme de suivi rigoureux de l'état des ouvrages sera effectué régulièrement.

750 La construction de la route de la Romaine, qui reliera la route 138 aux quatre (4) aménagements projetés, s'étendra sur une distance totale de cent cinquante-deux kilomètres (152 km). Elle débutera à trente-trois kilomètres (33 km) à l'est de Havre-Saint-Pierre.

755 La route d'accès, qui sera asphaltée, longe d'abord la rive est de la rivière Romaine pour rejoindre l'aménagement de Romaine-1. Un pont permanent traversera la rivière pour accéder à la rive ouest et à la route menant aux aménagements de Romaine-2, Romaine-3 et Romaine-4.

760 Deux (2) campements temporaires de travailleurs sont prévus sur la rive ouest de la Romaine. Le campement des Murailles, situé au kilomètre 36 de la route de la Romaine, logera les travailleurs affectés à la construction des aménagements de Romaine-2 et de Romaine-1.

765 Le campement des Murailles pourra accueillir près de deux mille quatre cents (2400) personnes à la pointe des travaux de construction. Le campement du Mista, situé au kilomètre 118 de la route de la Romaine, logera les travailleurs affectés à la construction des aménagements de la Romaine-3 et de la Romaine-4. Le campement du Mista pourra accueillir jusqu'à mille sept cents (1700) personnes à la pointe des travaux de construction.

Donc on voit ici sur l'image deux (2) exemples de campements de projets réalisés sur la Côte-Nord. Donc le campement de la Toulnostouc au nord de Baie-Comeau, et ici c'est le

770 campement de la Nemiscau à la Baie James. Donc les campements qu'on va construire vont ressembler à ceux-ci.

775 Une ligne électrique à cent soixante et un (161) kV longe actuellement la route 138 selon une orientation est-ouest. Elle relie les postes de Havre-Saint-Pierre et Johan-Beetz. Afin d'alimenter les chantiers et campements pendant la construction, d'autres ouvrages seront construits dont une ligne à cent soixante et un (161) kV et un poste temporaire afin d'alimenter les différents aménagements.

780 Les centrales de la Romaine seront raccordées au réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie par environ cinq cents kilomètres (500 km) de lignes de transport. Les nouvelles lignes ainsi que les postes de départ sont présentement à l'étude.

785 La construction des quatre (4) aménagements hydroélectriques débiterait dès l'obtention des autorisations gouvernementales prévues pour juin 2009, et s'échelonne jusqu'en 2020. Le coût estimé du projet s'élève à six virgule cinq milliards de dollars (6,5 G\$). Ce projet est rentable pour Hydro-Québec selon les hypothèses de revenus présentées dans l'étude d'impact.

790 Pour Hydro-Québec, l'acceptabilité sociale d'un projet est une condition essentielle à sa réalisation. Elle s'appuie sur une démarche d'échange avec le milieu et la conclusion d'ententes de partenariat. C'est dans cet esprit qu'Hydro-Québec a demandé la tenue d'audience publique.

795 Hydro-Québec développe ses projets en recueillant les préoccupations du milieu dès l'étape des études et de la conception du projet. Depuis 2004, Hydro-Québec a mené de nombreuses consultations auprès des publics et a maintenu des discussions en continu avec les représentants de la Minganie, et les quatre (4) communautés innues concernées, Ekuanitshit, Nutashkuan, Unaman-shipu et Pakua-shipi.

800 Le programme d'échange visait plusieurs objectifs: informer les publics concernés, permettre aux représentants de la communauté d'accueil de partager leurs connaissances du milieu, recueillir leurs préoccupations et diffuser les résultats des études sur le terrain à chaque grande étape du projet.

Plusieurs activités ont été tenues allant de tables d'information et d'échange, d'ateliers de travail, de journées portes ouvertes et de diffusions de bulletins d'information.

805 À ce jour, Hydro-Québec a conclu des ententes de partenariat avec la MRC de la Minganie et la communauté innue de Nutashkuan, Unaman-shipu et de Pakua-shipi.

810 Enfin, Hydro-Québec a conclu un accord de principe avec la communauté d'Ekuanitshit en vue de la signature d'une entente, et les discussions se poursuivent dans un climat positif.

Par ces ententes, Hydro-Québec développe des relations à long terme avec le milieu, favorise l'insertion harmonieuse du projet, le développement des communautés hôtes et permet aux populations locales et régionales de profiter des retombées économiques.

815 Les sources d'impacts de ce projet proviennent principalement de trois (3) éléments: la création de quatre (4) réservoirs et l'enneigement de deux cent soixante-dix-neuf kilomètres carrés (279 km²) d'un milieu terrestre et aquatique, la modification des conditions d'écoulement dans la rivière Romaine, la construction d'une route d'accès et de quatre (4) aménagements hydroélectriques.

820 Le tableau suivant présente les principaux enjeux et impacts du projet. Des mesures d'atténuation ont été proposées à la suite des études environnementales et des rencontres d'information et d'échange avec les publics concernés.

825 La création des réservoirs entraînera une modification des communautés de poissons, mais l'agrandissement du domaine aquatique aura pour effet d'en augmenter le nombre. Diverses mesures d'atténuation et de compensation viendront favoriser les espèces prisées par les pêcheurs.

830 Le projet prévoit la mise en place d'un programme d'ensemencement de population de ouananiche à Romaine-4 et de touladi à Romaine-1, de même qu'un programme de mise en valeur du saumon. Des aménagements dans quelques lacs et tributaires favoriseront l'omble de fontaine.

835 Le saumon est l'espèce de poisson la plus valorisée dans la région. Elle est actuellement en déclin dans la rivière Romaine. Le projet de la Romaine sera l'occasion de mettre en place un programme de mise en valeur du saumon et de contribuer à la pérennité de la ressource. Hydro-Québec a prévu deux (2) mesures importantes. La première, un régime de débit réservé écologique adapté au cycle de reproduction du saumon à l'aval de la centrale de Romaine-1 pendant la période d'exploitation.

840 Ce débit réservé écologique, qui sera respecté en tout temps en conditions futures, sera de cent quarante mètres cubes-seconde (140 m³/s) durant la période d'incubation hivernale, de cent soixante-dix mètres cubes-seconde (170 m³/s) pour la période d'alimentation en été, et de deux cents mètres cubes par seconde (200 m³/s) au printemps et pour la fraie d'automne.

845 Le débit d'exploitation de la centrale de la Romaine-1 variera la plupart du temps entre deux cents (200 m³/s) et quatre cents mètres cubes par seconde (400 m³/s). Il sera donc supérieur au débit réservé écologique.

850 Deuxièmement, pendant le remplissage du réservoir de Romaine-2, Hydro-Québec ne pourra maintenir un débit réservé écologique entre le barrage de la Romaine-2 et l'embouchure sur une période d'environ vingt-quatre (24) jours. Les impacts de cette diminution de débit sur

855 l'habitat du poisson seront compensés par diverses mesures et par un programme de mise en
valeur du saumon atlantique. Ce programme de mise en valeur du saumon, étalé sur une
période de vingt (20) ans, nécessitera des investissements de l'ordre de vingt millions de dollars
(20 M\$).

860 À ces mesures s'ajoutent l'aménagement de trois (3) frayères en aval de Romaine-1 et
l'aménagement d'un habitat d'élevage pour les saumons juvéniles. À long terme, nous anticipons
que ces mesures contribueront à augmenter le nombre de géniteurs dans la rivière et de ce fait,
ces mesures seront bénéfiques pour la pratique de la pêche.

865 Hydro-Québec a prévu un débit réservé minimum dans les tronçons à débit réduit de
Romaine-2, Romaine-3 et Romaine-4 dès la conception du projet. Un tronçon à débit réduit est
un segment de rivière situé entre le barrage et la centrale où le débit naturel sera réduit. Ces
tronçons totalisent une longueur de treize kilomètres (13 km) sur le parcours total de deux cent
quatre-vingt-dix kilomètres (290 km) de la rivière qui sera aménagée.

870 Comme je le mentionnais tantôt, on a un réservoir ici, et puis pour turbiner l'eau pour
produire l'énergie, on l'achemine ici vers la centrale – ici, on voit Romaine-2 – donc étant donné
qu'on envoie pratiquement toute l'eau vers la centrale, le débit dans le tronçon ici, qui est
d'environ six kilomètres (6 km), sera réduit, donc on a prévu des débits réservés.

875 Donc à Romaine-2, c'est un débit de deux virgule sept mètres cubes par seconde
(2,7 m³/s). Pour vous illustrer ça, un mètre cube par seconde (1 m³/s), c'est l'équivalent d'une
bouteille d'un litre (1 l) d'eau, donc c'est mille (1000) bouteilles d'un litre (1 l) d'eau à la seconde
qui va passer par l'évacuateur de crues dans le tronçon à débit réduit.

880 Les pertes d'habitats du poisson dans ces sections de rivière seront compensées par
diverses mesures, notamment par l'aménagement de frayères et l'ensemencement d'omble de
fontaine dans les lacs et tributaires hors de la zone d'influence du projet. Donc on voit ici, sur des
images, des exemples d'aménagements qu'on a faits dans d'autres projets pour l'omble de
fontaine.

885 Le caribou forestier, une espèce vulnérable, est très valorisé par les Innus. Puisque cette
espèce est sensible au dérangement lié à la présence et à l'activité humaine, un suivi du caribou
forestier est prévu dans une zone d'étude élargie pendant une douzaine d'années. La mise en
eau et la présence des réservoirs causeront une perte d'habitats pour la faune terrestre. Le
890 piégeage intensif du castor, espèce valorisée pour la récolte de subsistance, sera réalisé par les
Innus avant les périodes de mise en eau des réservoirs.

895 Aussi, l'aménagement de baies dans le réservoir de Romaine-1, de milieux humides dans
des bancs d'emprunt ainsi que le déboisement d'une bande de trois mètres (3 m) de largeur, sur
l'ensemble des berges du réservoir de Romaine-1, et sur une partie des berges des réservoirs de

Romaine-2, Romaine-3 et Romaine-4 favorisera l'habitat riverain et compensera les effets de la diminution et de la répartition des différentes populations de grande et de petite faunes.

900 La création des réservoirs entraînera la perte de quelques chalets, de certains territoires de chasse et lieux de pêche qui causeront une modification de la pratique de ces activités. Durant les consultations, les gens de la Minganie ont exprimé à plusieurs reprises leur satisfaction devant la possibilité d'accéder plus facilement au territoire pour pratiquer la chasse, la pêche ou à des fins de villégiature.

905 De plus, pour les Innus, la présence de la nouvelle route améliorera la pratique de leurs activités traditionnelles. Comme dans la partie sud du territoire, on prévoit que les deux (2) communautés développeront une cohabitation respectueuse.

910 Les mesures d'atténuation seront mises en place durant les travaux de construction, afin de diminuer les craintes de certains utilisateurs de perdre leur quiétude face à l'utilisation accrue du territoire, et du risque de surexploitation des ressources fauniques.

915 Le projet de la Romaine prévoit aussi différentes mesures, en lien avec le schéma d'aménagement du territoire, pour contribuer au développement du potentiel récréotouristique. Citons en exemple l'aménagement de rampes de mise à l'eau sur les rives de chaque réservoir, et l'aménagement de surlargeurs et de stationnements le long de la route de la Romaine.

920 En amont du kilomètre 52, l'aménagement du complexe de la Romaine transformera un paysage de type fluvial en de nouveaux paysages lacustres accessibles aux activités de villégiature.

925 Bien que l'aménagement de Romaine-1 entraînera la disparition de la Grande Chute et une modification importante du bassin des Murailles, les secteurs présentant un intérêt comme la chute à Charlie, la chute de l'Église, l'embouchure de la Romaine, ainsi que le secteur des grandes îles, comme l'île des Officiers, conserveront leur attrait après la réalisation du projet.

930 Des paysages lacustres d'intérêt seront aussi présents dans le réservoir de Romaine-2, tout particulièrement de nombreuses îles boisées et escarpées. Certains paysages, jusqu'ici inaccessibles, seront aussi visibles à partir de la route permanente.

Les conditions de navigation récréative en embarcation à moteur seront améliorées par la présence des réservoirs, la mise en place de rampes de mise à l'eau et d'accès.

935 La création des réservoirs fera disparaître quelques tronçons d'eau vive. Toutefois, les activités de canot et kayak sont plutôt marginales sur la Romaine parce que son parcours canotable est peu accessible. L'aménagement de portage et une signalisation favoriseront la pratique de la navigation. Les conditions de navigation en aval de la centrale de Romaine-1, soit le secteur le plus fréquenté, seront maintenues.

940 Lors des activités de construction, les usagers seront informés des périodes de remplissage des réservoirs, et une signalisation appropriée est prévue.

945 La motoneige représente le principal moyen d'accès au territoire en période hivernale. Les conditions de glace, modifiées par l'exploitation du complexe, demeurent une préoccupation pour les utilisateurs et pour certains piégeurs, dont l'accès à leur terrain de piégeage sera modifié. Hydro-Québec prévoit donc aménager une passerelle pour franchir la rivière Romaine et autorisera le passage sur le pont de Romaine-1.

950 La présence des réservoirs entraînera une perte de territoire forestier. Hydro-Québec récupérera un volume de bois marchand estimé à sept cent cinquante-quatre mètres cubes (754 m³), dont la destination sera déterminée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

955 Le mercure associé au réservoir est aujourd'hui une question bien connue au niveau scientifique et bien maîtrisée au Québec depuis plus de trente (30) ans, dans le cadre du suivi des projets hydroélectriques.

960 Le mercure est présent de manière naturelle dans la végétation et les sols forestiers. L'augmentation des teneurs en mercure dans la chair des poissons, à la suite de l'enneigement d'un territoire, est un phénomène temporaire.

965 Les conditions actuelles d'exposition des populations locales au mercure ne seront que peu modifiées après la réalisation du projet. On ne prévoit pas d'impact sur la santé des populations locales causé par l'augmentation temporaire des teneurs en mercure dans les poissons. L'exposition des populations locales au mercure demeurera bien en deçà des seuils pour lesquels des effets sur la santé pourraient être appréhendés.

970 Au même titre que pour les projets de Saint-Marguerite-3 et du lac Robertson sur la Côte-Nord, un suivi rigoureux sera fait par Hydro-Québec et les organismes de santé publique, avec la mise en place d'un programme d'information et la distribution d'un guide de consommation en fonction des différentes espèces de poissons. Ces mesures permettront aux utilisateurs du territoire de continuer à consommer du poisson, profitant ainsi des effets bénéfiques du poisson sur la santé.

975 La modification du régime hydrologique de la rivière Romaine ne compromet pas la productivité du milieu marin situé à l'embouchure, car les eaux de la rivière sont pauvres en éléments nutritifs, même pendant la crue printanière.

980 Les eaux marines côtières constituent les principaux apports en éléments nutritifs. Le projet de la Romaine ne changera pas l'intégrité écologique autour de l'archipel de Mingan ni les ressources marines. Ainsi, l'attrait récréotouristique de l'archipel et la pêche commerciale seront totalement préservés.

985

Les apports de sable passeront de neuf mille deux cents tonnes (9200 t) par année à six mille tonnes (6000 t) par année à l'embouchure. Toutefois, ces sables issus de la Romaine n'alimentent pas les plages des secteurs côtiers. En effet, ils sont piégés dans les fosses du chenal de Mingan.

990

La faible superficie terrestre ennoyée par les réservoirs de la Romaine et le temps de séjour de l'eau relativement court limitent l'émission de gaz à effet de serre. Après une période de dix (10) ans, les émissions de gaz à effet de serre sont similaires à celles du milieu naturel avant la mise en eau.

995

À titre comparatif, sur une période de cent (100) ans, les émissions annuelles moyennes de gaz à effet de serre sont de l'ordre de quatre mille tonnes (4000 t) de CO₂ par térawattheure, soit deux cent cinquante (250) fois moins importantes qu'une centrale au charbon, et environ cent (100) fois moins qu'une centrale au gaz naturel.

1000

La figure suivante nous montre les sources d'émissions de gaz à effet de serre au Québec. La contribution liée à la production hydroélectrique est très faible, soit un virgule six pour cent (1,6 %) parce qu'au Québec, quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) de la production d'électricité provient de la filière hydroélectrique.

1005

Donc comme on le voit ici sur la tarte, les sources d'émissions de gaz à effet de serre au Québec, le CO₂, proviennent surtout du secteur des transports avec trente-neuf pour cent (39 %), et le secteur de l'industrie. Donc notre situation avantageuse au Québec fait que les producteurs d'électricité émettent moins de deux pour cent (2 %) des gaz à effet de serre totaux.

1010

La réalisation du projet aura un effet direct sur la réduction du chômage, l'amélioration des conditions de vie, et favorisera le dynamisme des communautés d'accueil. Un comité de suivi des relations avec le milieu sera mis en place pour optimiser les bénéfices sociaux du projet.

1015

De plus, Hydro-Québec mettra en œuvre diverses mesures afin de favoriser la participation des communautés innues au projet. Pour les Innus, la modification de la rivière Romaine constitue un sentiment de perte de leur patrimoine culturel. Des mesures visant à promouvoir la pratique d'Innu Aitun sont traitées dans les ententes sur les répercussions et avantages. La pratique d'Innu Aitun comprend des activités rattachées à la culture, aux valeurs fondamentales et au mode de vie traditionnel des Innus, ainsi que le lien particulier qu'ils entretiennent avec le territoire.

1020

La création d'emplois et les retombées économiques du projet ont été identifiées comme des enjeux majeurs par les représentants de la Minganie et des Innus. Ce projet aura un impact positif sur l'économie québécoise et de la Côte-Nord. Il générera des retombées économiques de trois virgule cinq milliards de dollars (3,5 G\$) dans l'ensemble du Québec, dont un virgule trois milliard (1,3 G\$) de retombées pour la Côte-Nord.

1025 L'économie régionale de la Côte-Nord profitera des retombées importantes au niveau des occasions d'affaires, de création d'emplois et de développement des entreprises. En moyenne, neuf cent soixante-quinze (975) emplois seront créés chaque année pendant onze (11) ans. Plus de deux mille (2000) employés seront présents sur le chantier à la pointe des travaux entre 2012 et 2016, et ce, sans compter les emplois indirects.

1030 Les retombées du projet favoriseront le développement de l'expertise régionale. Plus d'une centaine d'emplois seront créés pour l'exploitation du complexe.

1035 Afin d'optimiser la participation des entreprises et de la main-d'œuvre de la Côte-Nord, Hydro-Québec facilitera la création d'un comité des retombées économiques régionales dans les milieux touchés par le projet. La route de la Romaine pourrait favoriser les économies locales en donnant accès aux ressources naturelles d'un territoire peu mis en valeur.

1040 Durant toute la période de construction, Hydro-Québec surveillera les travaux afin d'assurer le respect des lois et des règlements entre autres en matière d'environnement. Pendant les phases de construction et d'exploitation, Hydro-Québec fera un suivi afin de vérifier les impacts sur l'environnement, d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et d'apporter les correctifs au besoin. Selon les composantes du milieu, le programme de suivi pourra s'échelonner jusqu'en 2040.

1045 En conclusion, monsieur le Président de la Commission, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs, le projet d'aménagement du complexe de la Romaine est un projet qui répond aux trois (3) conditions de réalisation des projets d'Hydro-Québec.

1050 Premièrement, le projet de la Romaine est un projet avantageux au plan économique; il offre une bonne perspective de rentabilité au plan financier et il comporte d'importantes retombées économiques en Minganie, sur la Côte-Nord et à l'échelle du Québec.

1055 Deuxièmement, le projet d'aménagement du complexe de la Romaine est un projet respectueux de l'environnement; sa réalisation comportera de nombreuses mesures d'atténuation environnementales.

1060 Troisièmement, nous croyons qu'il est accueilli favorablement par les communautés locales et régionales.

Pour toutes ces considérations, nous sommes d'avis que le projet de la Romaine est un bon projet et qu'il correspond en tous points au principe du développement durable.

Merci de votre attention.

1065

PAR LE PRÉSIDENT:

1070 S'il vous plaît! Alors s'il vous plaît, pas de manifestation d'approbation ni de désapprobation, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, je vais demander votre collaboration à ce sujet. Donc si vous obtenez des réponses qui font votre affaire ou qui vous déplaisent, s'il vous plaît, je vous demanderais de pas faire aucune marque de manifestation. Merci de votre collaboration.

1075 Merci monsieur Gagnon pour votre présentation. Alors ceci met fin à l'introduction pour cette première partie de l'audience publique, alors nous allons faire une pause de quinze (15) minutes. Alors je vous signale que le registre est ouvert à l'arrière de la salle si vous désirez poser des questions.

1080

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS**

1085

PAR LE PRÉSIDENT:

1090

Alors nous allons recommencer les travaux, et je souligne encore une fois que les présentes audiences peuvent être suivies sur Internet par l'entremise d'une adresse Internet disponible sur le site Internet du BAPE.

1095

J'aimerais préciser, avant d'inviter les personnes qui se sont inscrites au registre, quelques petites choses. Vous avez sans doute remarqué qu'il y a différentes caméras ce soir qui filment l'audience, donc il y a bien entendu la présence des médias, nous avons également des gens de Productions de Rapide-Blanc qui sont ici ce soir pour filmer, pour obtenir des images de l'audience publique.

1100

Alors il est important de faire une mention concernant les médias, donc je signale la présence de personnes ou de groupes qui filment le déroulement de l'audience publique, la Commission a émis des règles à l'égard de ces prises d'images, afin de préserver la pleine liberté d'expression des intéressés et des citoyens, et de citer le respect mutuel de tous les participants en vertu de son code d'éthique et de déontologie.

1105

Les médias et toute personne désirant prendre des images du déroulement de la séance de ce soir sont priés de circuler uniquement dans les zones prévues à cette fin durant la période de questions.

1110

Il est évidemment possible pour les médias et autres de faire des entrevues à l'extérieur de la salle avec toute personne bien entendu qui y consent. Alors il est important de mentionner ces règles-là.

1115

Pour Productions Rapide-Blanc, qui tourne un documentaire, nous avons permis que Productions Rapide-Blanc tourne des images ce soir et non les autres séances.

1120

Le principal motif, en tout cas ce qui est important, c'est que le BAPE cherche, c'est pas qu'on veut pas les médias dans nos salles, mais le but est d'avoir quand même le moins de caméras possibles, et nous avons beaucoup de personnes qui viennent participer aux travaux du BAPE qui ne sont pas nécessairement familiers avec des présentations publiques ou des questionnements, alors l'idée des séances, c'est de mettre les gens le plus à l'aise possible pour leur participation.

1125

Également, il peut survenir aussi que des gens ne désirent pas être filmés à ce moment-là par les médias; bien entendu, nous sommes dans une audience publique, alors c'est pour ça que nous nous assurons quand même que la présence des caméras se fasse la plus discrète possible.

1130 Maintenant, j'aimerais aussi faire une mention, j'ai fait un petit oubli tout à l'heure face à la personne au Bureau d'audience à Québec qui assure la retransmission audio, alors j'ai mentionné le support de différentes personnes mais j'avais oublié le support de monsieur Pierre Dufour, que je salue aussi en même temps pour sa collaboration de rendre possible cette diffusion sur Internet.

1135 Alors maintenant, sans plus tarder, je vais inviter la première personne que j'ai inscrite ici à s'avancer à la table des intervenants, monsieur Jacques Gélinau, du Parti Vert.

JACQUES GÉLINEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

1140 Bonsoir monsieur, à vous la parole.

1145 Alors je précise que nous sommes en première partie de l'audience, il est important de mentionner que cette première partie est réservée à des questions et non à des opinions.

Bien entendu, il est bon de préciser que la seconde partie de l'audience publique se déroulera dans environ un mois, ce sera à cette occasion que la Commission entendra les positions des participants.

1150 Alors maintenant, monsieur Gélinau, je vais vous inviter à poser votre question, s'il vous plaît.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

1155 Alors je vous remercie, monsieur Germain.

Comme je disais, je représente le Parti Vert du Canada et du Québec. Je me suis affirmé tout le long contre le projet de la Romaine.

1160 Alors je trouve, si vous me permettez, j'aimerais quand même donner une certaine critique face au mode de fonctionnement du BAPE ce soir, parce que ça donne pas beaucoup d'opportunité pour les groupes qui sont opposés. J'aurais aimé voir en vidéoconférence les différents organismes qui ont demandé à y participer, qui ont essuyé un refus, car ces organismes-là possèdent des expertises extrêmement importantes, intéressantes, qui donnent l'autre pendant de la médaille.

1165 On a écouté les gens d'Hydro-Québec avec plein de belles promesses, avec peu d'impacts, plein de choses. Il y a un autre pendant à la médaille et ce soir, on va manquer un

1170 peu d'expertises des gens qui auraient pu nous donner, à tous les citoyens de Havre-Saint-Pierre
et de la région, finalement, l'heure juste quant aux réels impacts du projet de la Romaine.

1175 J'aimerais dire aussi qu'on a investi énormément de millions de dollars, de centaines de
milliers de dollars, on a placardé la 138 de pancartes justifiant le projet et laissant croire à tout le
monde que tout le monde était d'accord avec le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1180 Là, vous vous en allez quand même dans une présentation d'opinion, je vous ai laissé
commencer quand même pour un court commentaire, je vais quand même vous demander de
poser vos questions.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

1185 C'est pas une opinion, en passant, monsieur Germain; c'est pas une opinion, c'est une
réalité, c'est un fait.

Et nous, on n'a jamais eu l'opportunité, jusqu'à maintenant, de faire valoir. Donc c'est ce
soir que ça devrait se passer.

1190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, je peux vous comprendre, mais comme je l'ai mentionné, ce sont des questions ce
soir.

1195 La Commission ne prendra en compte aucun commentaire pour son analyse, aucune
position qui est énoncée ce soir par un participant. La Commission ne prendra en compte que
les positions énoncées en seconde partie de l'audience publique, concernant les aspects du
projet.

1200 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

Alors j'ai énormément de questions, c'est sûr qu'il faut se limiter à une, c'est ce que j'ai
compris?

1205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1210 Bien écoutez, je vais vous laisser aller un petit peu parce que j'ai disons huit (8)
personnes d'inscrites au registre ce soir, l'idée c'est d'essayer de passer les personnes, donc il y
a possibilité de se réinscrire, mais disons qu'allez-y pour votre première question, on va juger.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

On verra après?

1215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À la vitesse que ça avance, pour essayer de pouvoir faire passer l'ensemble des huit (8) personnes inscrites.

1220 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

Alors je vous remercie.

1225 En fait, la question s'adresse à Hydro-Québec. Naturellement, il y a un site d'Environnement Canada qui, par l'intermédiaire de ses articles, fait valoir les impacts résiduels des barrages hydroélectriques. Je peux pas lire tout le document ici, mais je vas en prendre juste une petite partie:

1230 "Dans les grands cours d'eau, les effets physiques – on peut considérer, en passant, la Romaine comme un grand cours d'eau, à peu près deux cent quatre-vingt-seize mètres cubes/seconde (296 m³/s), débit annualisé, par rapport à l'ensemble des autres rivières, c'est la troisième en importance – dans les grands cours d'eau, les effets physiques et écologiques de la régularisation du débit peuvent se faire sentir à plusieurs centaines de kilomètres en aval, ces effets étant parfois cumulatifs lorsqu'il y a une série de barrages.

1235 "À titre d'exemple, on a enregistré d'importants effets sur le plan hydrologique, biochimique et écologique en aval de l'estuaire du Saint-Laurent qui sont directement attribués aux effets cumulatifs résultant de l'aménagement des réservoirs hydroélectriques en amont."

1240 La référence, NEU, 1982-A, B. Je pourrais peut-être vous laisser le document.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, vous pouvez nous donner la source de l'information à l'arrière de la salle.

1245

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

OK.

1250 "Par ailleurs, les effets cumulatifs découlant de la construction de multiples barrages suscitent de vives préoccupations en matière d'environnement pour la majorité des cours d'eau qui se déversent dans la baie de Fundy.

1255 "Mais dans l'ensemble, les effets cumulatifs majeurs, la dégradation de l'habitat dans les estuaires et les perturbations résultant des nutriments dans la zone extra côtière n'ont pratiquement pas été quantifiés."

Référence, Rosenberg et al, 1997, 2000. Donc je vous laisserai le document.

1260 En gros, ce que ça dit, c'est qu'on a fait plein de barrages mais on connaît pas réellement les impacts résiduels.

1265 J'ai moi-même essayé de regarder les documents, les études qui ont été faites d'Hydro-Québec sur Sainte-Marguerite-3, le postconstruction, postmise en eau, post etc. et j'ai pas eu accès aux documents.

1270 Donc sous quelle prétention Hydro-Québec viendrait nous dire que la Romaine irait à l'encontre de ce qu'on vient de lire présentement, que ça aura pas d'impact au niveau des nutriments dans l'estuaire, chose que je considère très importante pour les pêcheries de la région.

PAR LE PRÉSIDENT:

1275 Très bien.

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1280 Oui monsieur le Président.

1285 Dans l'étude d'impact, on a mentionné que les apports d'eau de la rivière Romaine, d'abord, contiennent peu d'éléments nutritifs, même pendant la crue printanière. Donc quand ces éléments nutritifs là arrivent à l'embouchure de la rivière Romaine, cette faible quantité-là est diluée par les masses d'eau du chenal de Mingan, et c'est surtout les éléments nutritifs situés à l'intérieur des masses d'eau qui sont amenés par les marées et les vents dans le chenal de Mingan qui apportent les éléments nutritifs et qui donnent une productivité au milieu marin.

1290 Alors c'est pour ça qu'on conclut, dans l'étude d'impact, qu'il y aura pas d'impact sur la productivité du milieu marin.

1295 Et puis pour les lectures de monsieur Géliveau, on a produit un document synthèse sur le suivi environnemental de Sainte-Marguerite-3, donc ce document-là est existant et puis ça nous fera plaisir de vous en remettre une copie si monsieur Géliveau veut le consulter.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors oui, pour le dépôt d'une copie du suivi sur Sainte-Marguerite-3.

1300

Monsieur Gélinau a également fait référence à des effets cumulatifs dans l'estuaire, donc des autres projets hydroélectriques qui ont été réalisés, je présume Outarde.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

1305

En fait, ce que le site dit, c'est que le fleuve Saint-Laurent, on a tellement fait de barrages sur le bassin versant du fleuve Saint-Laurent qu'à toutes fins pratiques, il existe pratiquement plus de crues, le fleuve réagit plus aux crues printanières, parce qu'on a régularisé l'ensemble du bassin versant.

1310

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça comprend l'Outaouais, à ce moment-là, les Grands Lacs.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

1315

Oui, c'est l'ensemble du bassin versant du Saint-Laurent.

1320

Donc vous savez qu'il y a une étude qui est en train de se faire sur l'hypoxie du fleuve Saint-Laurent, le fleuve Saint-Laurent manque cruellement d'oxygène, bon, ils sont en train d'imputer une possibilité de carbone solide émanant des grands centres urbains, mais il reste énormément d'inconnues.

1325

Et moi, je pense qu'aller de l'avant avec un autre barrage hydroélectrique, il faudrait être en mesure d'avoir les études fiables sur les impacts cumulatifs dans l'ensemble du bassin versant du fleuve Saint-Laurent.

Et ce n'est pas que la Romaine, c'est l'ensemble de l'écosystème qui est menacé présentement.

1330

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Bien entendu, ce sont des questions qu'on va pouvoir revenir au courant des journées.

1335

Monsieur Gagnon, concernant les effets cumulatifs, à ce moment-là, des aménagements hydroélectriques le long du Saint-Laurent, est-ce qu'il existe actuellement des études ou des embryons d'études à ce sujet, et qu'est-ce qu'Hydro-Québec peut en dire.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1340

Hydro-Québec, au cours des trente (30) dernières années, on a fait beaucoup d'études de suivi, particulièrement au complexe La Grande, au niveau des embouchures, et puis si vous permettez, je demanderais à ma collègue Danielle Messier, qui est océanographe, de répondre à cette question.

1345

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Donc si madame Messier peut s'avancer, nous avons un micro mobile.

1350

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

Monsieur le Président, alors pour aborder les effets cumulatifs, ça se fait généralement par des modèles, des modèles de productivité. Il y en a eu un de fait pour l'ensemble du golfe du Saint-Laurent par monsieur Saucier. Monsieur Saucier, aussi, avait fait un essai d'effets cumulatifs pour la baie d'Hudson, c'est des ouvrages qui ont été publiés.

1355

Et il avait considéré, par exemple pour la baie d'Hudson, d'harnacher à peu près toutes les rivières autour, ce qui n'est pas le cas, ce qui n'existe pas actuellement, pour arriver à la conclusion que ce sont les conditions d'hiver et d'automne qui établissent, mettent la table, si vous voulez, pour la productivité primaire du printemps suivant.

1360

Et dans le golfe du Saint-Laurent, les mêmes études arrivent aux mêmes conclusions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365

Et ces études-là peuvent être consultées à quel endroit?

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

1370

Les références apparaissent dans l'étude d'impact, je pourrais rajouter celle qui est de la baie d'Hudson.

PAR LE PRÉSIDENT:

1375

Les références, est-ce qu'elles sont relativement disponibles, à quel endroit ces études peuvent être consultées?

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

1380

Ah, c'est dans les revues scientifiques, dans Journal of Geophysical Research, entre autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc dans les bibliothèques universitaires que ça peut être consulté.

1385

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

Absolument.

1390

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous résumez en disant que monsieur Saucier a notamment, avec les modèles de productivité, avait conclu quoi exactement, concernant la production hydroélectrique sur la Côte-Nord?

1395

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

Pour la Côte-Nord, en fait monsieur Saucier a eu un mandat, son équipe a eu un mandat de faire un modèle pour le chenal de Mingan, qui reposait sur un chenal qui a été fait pour l'ensemble du golfe.

1400

Et la conclusion, ce que monsieur Gagnon a avancé est basé sur un modèle très avancé de productivité et de physique.

1405

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

1410

J'irais du côté, si vous permettez, juste une précision, du côté de Pêches et Océans, Pêches et Océans a développé différents modèles dans le golfe Saint-Laurent, est-ce que ce sont des modèles similaires, en termes de productivité?

PAR M. ALAIN KEMP:

1415

Oui, Alain Kemp, pour Pêches et Océans Canada.

1420

Oui, effectivement, Pêches et Océans utilise des modèles, et justement le même modèle que monsieur Saucier, il travaille en collaboration avec – je ne suis pas moi-même océanographe, je peux pas rentrer dans le détail, mais à Pêches et Océans, effectivement, ont fait ce genre d'étude là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ce sont des modèles semblables?

1425 **PAR M. ALAIN KEMP:**

Oui, ou c'est les mêmes modèles qu'on peut utiliser à plus ou moins grande échelle, selon ce qu'on veut étudier.

1430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Oui, monsieur Gélinau.

1435

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

On parlait productivité primaire, ces modèles-là sont utilisés principalement pour la production chlorophyllienne, c'est ce que je comprends?

1440

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Kemp.

1445 **PAR M. ALAIN KEMP:**

Oui, c'est les modèles de production primaire.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

1450

OK.

Est-ce qu'on peut s'entendre pour dire qu'il n'y a pas que la productivité chlorophyllienne qui sert à introduire un flux de carbone à l'intérieur d'une pyramide d'énergie, on parle aussi de matières organiques accumulées où c'est que les arthropodes, les crustacés, les vers, les amibes, finalement toute la biomasse pourrait éventuellement puiser à même une matière organique produite par un bassin versant, que ce soit organique ou minérale, peu importe?

1455

PAR M. ALAIN KEMP:

1460

Vous avez raison, le modèle dont on parle est un modèle de productivité primaire. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est pas un modèle, comment je pourrais dire, qui essaie d'évaluer tout ce qui va se passer dans l'écosystème. On est au premier échelon.

1465

C'est un domaine d'étude qui est très vaste et qui demande encore, qui va demander encore énormément d'années avant d'arriver avec une prédiction de tous les échelons de la chaîne trophique.

Je peux pas élaborer tellement; s'il fallait élaborer vraiment sur les capacités de Pêches et Océans, il faudrait que je réfère à nos scientifiques à l'Institut Maurice-Lamontagne.

1470

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour des questions plus pointues.

1475

PAR M. ALAIN KEMP:

Mais effectivement, le modèle utilisé, c'est rien que la production primaire.

1480

PAR LE PRÉSIDENT:

On aura l'occasion de revenir sur ce point.

Monsieur Gélinau.

1485

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

Je pense que c'est un élément important parce que vous savez, les pêcheries, ici, on parle de crustacés, on parle de buccins, on parle pas de productivité primaire comme telle, on parle d'une production biologique produite sur un milieu terrestre qui est acheminé par le cours d'eau et qui va se déverser directement dans l'archipel.

1490

Vous savez, ce qui m'inquiète dans tout ça, une autre question, si vous me permettez, c'est que tout ce flux de carbone là émanant du bassin de la Romaine, parce qu'il faut pas se fermer les yeux non plus, là, il existe de la productivité biologique dans le bassin versant de la Romaine qui est acheminée par les crues printanières.

1495

D'ailleurs moi, je sors mon bateau très de bonne heure au printemps, en fait je fais de la recherche sur les mammifères marins, et j'assiste à la débâcle du printemps, et ce que je me rends compte, c'est qu'il y a énormément de matières organiques, la turbidité est très importante et toute cette matière-là se ramasse éventuellement le long des rives sous forme de matière organique, des feuilles mortes de l'automne précédent, bref une grosse biomasse et au bout de deux (2) ou trois (3) semaines, à la fin de la crue printanière, cette biomasse-là est pratiquement disparue des rives. Donc on peut en conclure qu'elle est recyclée.

1500

Je considère que de changer éventuellement, si vous me permettez, de changer le cours d'eau, le cours, de régulariser la Romaine va avoir des influences non seulement sur l'interception avec les barrages de la matière organique, mais aussi sur la distribution de cette matière organique là. Parce qu'on sait qu'au printemps, on a une grosse charge d'eau, comme cette année, on a eu énormément de précipitations, la débâcle a été très courte mais a été très forte.

1510

Et vous savez, quand on regarde les courants de marées, le prisme des marées, comment ils se distribuent à l'intérieur de l'archipel, renforcés entre Grande Île et île Quarry ou les îles avoisinantes, avec une grosse charge émanant de la Romaine, avec la débâcle, ça va très loin, le panache va très loin au large.

1515

Alors en modifiant ou en régularisant finalement le débit, on pourrait changer l'ensemble de la dynamique des courants de surface qui sont à même de la distribution de la matière organique.

1520

Donc c'est une question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1525

C'est votre question, donc ce serait quel effet le projet entraînerait sur la distribution des courants.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

1530

Est-ce que ça a été modélisé, le fait, lorsqu'on aura régularisé, parce que vous savez qu'il existe des cartes, il y a des modélisations qui sont faites sur les courants de surface, d'ailleurs pour les touristes, on a ça sur le site de Parcs Canada, je pense...

PAR LE PRÉSIDENT:

1535

Très bien. Alors les courants de surface ont-ils été modélisés, pris en compte en lien avec la charge organique.

Monsieur Gagnon.

1540

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, la réponse est oui, ces aspects-là ont été modélisés.

1545

Et puis ma collègue Danielle Messier pourrait élaborer sur cette réponse, si vous permettez.

PAR LE PRÉSIDENT:

1550

Oui. Madame Messier, également préciser quelles études d'Hydro-Québec vous faites référence également.

L'étude d'impact contient plusieurs volumes, il y a aussi un certain nombre d'études sectorielles, alors le cas échéant, pour éclairer les gens, mentionner à quelles études vous faites référence à l'intérieur de cette bibliothèque-là.

1555

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

Alors le modèle de l'équipe de monsieur Saucier apparaît évidemment dans une étude sectorielle, je l'ai sur ma chaise derrière, je pourrais la montrer.

1560

Elle abordait précisément les courants non seulement en surface mais sur toute la colonne d'eau. Le modèle a une résolution de trois mètres (3 m), il est calculé par tranche de trois mètres (3 m), et à partir de cent mètres (100 m), c'est calculé sur une tranche de cinq mètres (5 m).

1565

Donc le modèle modélise tous les courants, et on a modélisé une année, l'année 2001, en condition actuelle et comme si ça avait été régularisé. Le modèle s'étant du 1^{er} mars jusqu'au 31 août.

1570

PAR LE PRÉSIDENT:

Pourquoi 2001?

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

1575

2001 a été choisie, on avait quelques contraintes, d'abord le modèle régional du Saint-Laurent devait exister, donc il existait, on avait des solutions pour les années de 1997 à 2003.

1580

Nous avons voulu avoir un débit le plus précis possible à l'embouchure de la Romaine. La station du ministère est située en amont de la rivière Puyjalon, et Hydro-Québec avait des débits mesurés à l'aval aussi de la Puyjalon, pour l'année 2001-2002-2003.

1585

Et troisièmement, on voulait avoir une situation une année où il n'y avait pas d'évacuation prévue durant le printemps, pour accentuer les différences avec ou sans crue. Et enfin, on voulait avoir aussi une année qui était à peu près normale au plan de la productivité.

Et ces quatre (4) critères étaient rencontrés pour l'année 2001.

PAR LE PRÉSIDENT:

1590

Très bien, je vous remercie.

Alors monsieur Géliveau, je vous ai laissé deux (2) questions, bien entendu vous pouvez vous réinscrire ou on pourra revenir les jours subséquents, étant donné que ce soir, c'est un peu

1595 comme l'introduction à l'audience publique, nous allons essayer de permettre au maximum de personnes, ce soir, de venir poser leurs questions.

Alors je vous remercie de votre collaboration.

1600 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

J'aimerais, si j'ai bien entendu, le modèle que madame parle, c'est le même modèle qu'on parlait tantôt, là?

1605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce serait des modèles plus que similaires, c'est ce que j'ai compris, ce serait les mêmes modèles, en tout cas paramétrisés de la même façon, ce que j'ai compris.

1610 Alors je vous remercie, monsieur Gélinau.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

Bienvenue. Je vas aller me réinscrire!

1615

RICHARD BOUDREAU

1620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter monsieur Richard Boudreau, de la Chambre de commerce de Havre-Saint-Pierre.

1625 **PAR M. RICHARD BOUDREAU:**

Bonsoir monsieur Germain. Je vas essayer d'être plus respectueux que monsieur Gélinau.

1630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, pas de commentaire.

PAR M. RICHARD BOUDREAU:

1635

Je vas me concentrer strictement à une question et non pas poser des questions et donner les réponses.

PAR LE PRÉSIDENT:

1640 S'il vous plaît, votre question.

PAR M. RICHARD BOUDREAU:

1645 Moi, ma question, vous savez que présentement nous savons déjà que le charbon, le gaz naturel, l'huile de chauffage polluent le Québec.

Nous autres, notre préoccupation est celle-ci: est-ce que le projet Romaine, après ses installations, va changer la nature de la rivière soit sur la température de l'eau ou sur l'habitat aquatique. C'est simple, ma question.

1650

PAR LE PRÉSIDENT:

1655 Alors monsieur Gagnon, la réalisation du projet, donc on va commencer avec la température de l'eau. Est-ce que le projet va entraîner des modifications aux patrons de température, parce qu'il peut y avoir des variations au printemps, à l'automne, à l'hiver.

Donc en résumé, quels seraient les effets du projet sur la température de l'eau de la rivière Romaine.

1660 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Oui. Bien, il y aurait effectivement un changement dans les températures de l'eau. On a fait une étude, dans l'étude d'impact, pour documenter ça.

1665 Et puis je vais laisser Catherine Brouillard répondre à cette première question, et puis je vais compléter sur les impacts sur les poissons.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

1670 Effectivement, la création des réservoirs va entraîner des modifications sur la température de l'eau. C'est sûr que l'hiver, il y a de la glace, donc on est à zéro (0 °); en turbinant l'eau, il y a des périodes de l'année ou même, il y a des sections de rivière où il y aura pas de glace. Donc en hiver, l'eau va être un petit peu plus chaude qu'à l'état actuel.

1675 À l'été, c'est le contraire. Les créations des réservoirs fait en sorte qu'on garde l'eau sur des grosses colonnes d'eau, alors le soleil peut pas réchauffer l'eau aussi en profondeur. Donc il va y avoir une différence de température l'été aussi, elle va être un petit peu plus froide qu'actuellement.

1680 Pour le printemps puis pour l'automne, c'est sensiblement la même chose.

PAR M. RICHARD BOUDREAU:

1685 OK. C'est la même question, c'est sur Romaine 1 à aller au fleuve, c'est là que ça a l'air à inquiéter le monde, c'est Romaine-1 à aller au fleuve.

Il va tu y avoir un gros changement de température ou c'est strictement Romaine-2, Romaine-3, Romaine-4, en haut des bassins.

1690 Mais de Romaine-1 au fleuve, il va tu y avoir un gros changement de température.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

Oui, cette modification de température là va être sur toute la longueur de la rivière.

1695 De Romaine-1 à l'embouchure, j'aurais un graphique, si vous voulez, qu'on puisse présenter la différence entre l'actuel et le futur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1700 En aval de Romaine-1, oui, allez-y.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

1705 En aval de Romaine-1, oui.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1710 Monsieur le Président, pendant qu'on cherche la présentation, est-ce qu'on peut spécifier auprès de monsieur Boudreau c'est quelle partie de la rivière Romaine qui l'intéresse pour les impacts sur le poisson.

PAR LE PRÉSIDENT:

1715 Oui. Monsieur Boudreau, vous avez mentionné les impacts sur le poisson, est-ce que c'est toujours en aval de la Romaine-1?

PAR M. RICHARD BOUDREAU:

1720 Oui, c'est principalement en aval de la Romaine-1.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

1725

Ici, je vous présente un graphique qui montre les températures de l'eau.

1730

Alors ici, on a le mois de janvier et on s'en va jusqu'au mois de décembre, et la température est de zéro (0 °) quand c'est de la glace, ici on monte, ça c'est l'échelle de température qui est à gauche, vingt degrés (20 °).

1735

Alors la courbe qui est la plus élevée, la verte ici, celle qui monte en haut, c'est les conditions actuelles au PK 51. Ça, ça représente l'emplacement du barrage de Romaine-1. Alors ça, ce sont les conditions actuelles.

1740

Et puis les autres couleurs, ce sont à différents endroits en aval de Romaine-1. Alors celle qui est la première ici, c'est celle qui se rapproche le plus du barrage, et plus on s'en va vers l'aval, donc celle qui est en bleu correspond au PK 16, donc on se trouve le plus proche de l'embouchure.

Alors on voit que la température de l'eau est plus froide qu'en actuel, on voit la différence de température de dix-huit-dix-neuf (18 °-19 °), on passe à treize (13 °) à peu près au PK 16.

PAR LE PRÉSIDENT:

1745

Ça, ça correspond au mois de?

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

1750

Ici, moi, je suis au mois de juillet, début août, fin juillet, qui est la plus chaude température en été.

1755

Alors on voit qu'en hiver, le naturel, c'est de la glace jusqu'au début du mois de mai, où c'est la débâcle. La débâcle, après ça on voit que la température augmente assez rapidement, et elle refroidit rapidement à l'automne pour redevenir de la glace.

1760

Dans notre cas à nous, les courbes vont toujours être en haut de zéro (0 °), ici, en aval de Romaine-1, parce que sur les six (6) premiers kilomètres, il y aura plus de glace. Alors l'eau est plus chaude, on est toujours en haut de zéro (0 °) pendant l'hiver, puis par la suite, on voit que ça se réchauffe plus rapidement.

1765

Alors ici, ça se réchauffe à partir du 1^{er} mai. Nous, ça se réchauffe plus rapidement, à partir de mars-avril, l'eau devient plus chaude, ça devient à l'état naturel ici, mais par contre, elle ne se réchauffe pas autant qu'en condition actuelle.

Et puis par la suite, bien, il se refroidit plus tard qu'en état naturel, à l'état naturel, ça se refroidit rapidement, dans ce cas-ci, l'eau va être un peu plus chaude qu'actuellement ou à l'automne, mais elle va retomber, ici, en haut de zéro (0 °), à l'hiver.

1770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc à la période hivernale, elle serait un peu plus chaude de quoi, de l'ordre d'un demi-degré à un degré et demi ?

1775 **PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

C'est ça. Et plus froide en été.

PAR LE PRÉSIDENT:

1780

Et ce serait, l'été, sensiblement plus froide l'été, de cinq degrés (5 °) environ, ce qu'on peut voir.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

1785

C'est ça.

PAR M. RICHARD BOUDREAU:

1790

Pas de quoi pour épeurer les poissons et faire mourir les poissons?

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça.

1795

Maintenant, quel est l'effet de ce refroidissement ou ce réchauffement hivernal ou ce refroidissement estival sur les communautés de poissons en aval, notamment j'imagine le saumon et les autres espèces présentes en aval de Romaine-1.

1800 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

1805

En fait, globalement, pour l'ensemble des populations de poissons qu'il y a dans la rivière Romaine, dans ce tronçon-là, si on parle globalement pour tous les poissons, l'impact est assez faible parce que, bon, les poissons sont habitués de vivre dans ces conditions de température d'eau là, donc ils vivent toutes ces différences de températures là entre le printemps, l'été, l'automne et l'hiver.

1810 Par contre, la problématique est plus importante pour le saumon, et puis étant donné que c'est un sujet particulier, si vous permettez, monsieur le Président, Michel Bérubé pourrait juste ajouter un élément sur l'impact de ces modifications de température là sur la biologie du saumon. Michel.

PAR LE PRÉSIDENT:

1815 Très bien. Monsieur Bérubé.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

1820 Oui. Bien, monsieur le Président, en ce qui concerne les effets de la température, l'effet principal qui va être observé, ça va être un retard de la reproduction du saumon d'environ deux (2) semaines; la fraie va être décalée d'à peu près deux (2) semaines.

1825 Par contre, étant donné que l'eau, ça prend un peu plus de temps à refroidir, une masse thermique plus grande, donc un retard dans l'événement de la fraie, par contre comme l'eau, pendant l'hiver, est effectivement un peu plus chaude, l'incubation va prendre moins de temps et l'émergence, au printemps, va être à peu près à la même date, l'émergence des alevins. Donc ça, c'est l'effet de la température.

1830 Il y aura également une diminution de la croissance des jeunes saumons, des tacons, selon nos calculs d'à peu près cinq (5 %) à six pour cent (6 %) de diminution de croissance des tacons, donc les individus de 1+, 2+, les jeunes saumons, avant qu'ils aillent à la mer pour aller à l'alimentation.

1835 Ça, c'est les effets principaux de la température sur les poissons.

PAR M. RICHARD BOUDREAU:

Mais c'est pas de quoi pour faire disparaître le saumon de la rivière Romaine.

1840 **PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:**

Monsieur le Président, selon nos études, effectivement, le saumon va parfaitement s'adapter à ces conditions-là.

1845 Et il y a aussi plusieurs mesures qu'on met de l'avant pour protéger le saumon, notamment comme l'a dit mon collègue un peu plus tôt, les débits réservés écologiques, on va s'assurer que les débits et les variations de débits soient compatibles avec le saumon.

1850 Et également, il va y avoir des aménagements de frayères, également, dans la rivière pour s'assurer que la production reste au moins égale sinon supérieure, parce qu'on prévoit,

nous, qu'avec le Programme saumon, on va pouvoir faire augmenter la population de saumon de la Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

1855

J'irais en complémentaire.

1860

Monsieur Bérubé, bon, si on reprend la rivière Sainte-Marguerite-3, de mémoire, le potentiel salmonicole de la rivière était pas tellement élevé, notamment il y avait déjà des barrages, si je me souviens bien, dans le cas il y avait SM-1 qui était présent, déjà existant.

1865

Les suivis, il me semble qu'il y avait quand même un peu de saumons qui remontaient la Sainte-Marguerite, je sais pas s'ils allaient directement dans des petits tributaires, est-ce que des suivis ont été faits par exemple dans le cas de la rivière Sainte-Marguerite ou d'un autre projet hydroélectrique où il y avait du saumon qui venait frayer dans le cours principal de la rivière, en aval des barrages?

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

1870

Disons, la rivière Sainte-Marguerite, il y a pas de saumon; dans le cadre de la rivière Sainte-Marguerite, c'était les tributaires Carheil, aux Pékans, de la rivière Moisie, c'était prévu comme une dérivation éventuelle, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1875

C'est ça, je me souviens, effectivement. Donc c'est ça, le potentiel salmonicole était pas élevé dans la rivière Sainte-Marguerite, mais c'est ça, je me souvenais pas s'il y avait un peu de saumon ou pas.

1880

Est-ce qu'il y a d'autres projets que vous avez faits dans les dernières années, où il y avait du saumon dans le cours principal de la rivière, sur la Côte-Nord?

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

1885

Il y a pas eu de projet, récemment, où il y avait du saumon.

1890

Par contre, les deux (2) autres rivières au Québec où il y a du saumon, c'est la rivière Betsiamites, ici sur la Côte-Nord, et également la rivière Mitis, en Gaspésie. Et dans les deux (2) cas, on a une compatibilité avec le saumon.

Dans le cas de la rivière Betsiamites il y a un programme qui est en place depuis sept (7) ou huit (8) ans maintenant, avec les Innus de Betsiamites, pour l'amélioration des populations de saumon de la rivière, et ça fonctionne très bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

1895

Dans le cas de la Betsiamites, vous réintroduisez du saumon, c'est ça?

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

1900

C'est un programme, c'est une entente avec les Innus pour l'autorégulation par rapport aux prélèvements, à la pêche dans la rivière, et il y a également, là, effectivement de l'ensemencement, de la capture de saumons adultes, fraie assistée et incubation des oeufs au niveau d'une pisciculture, en fait l'incubation est dans le barrage carrément.

1905

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a pas de frayère, la Betsiamites a pas de frayère à saumon, est-ce qu'il y en a en aval des barrages?

1910

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

Oui, il y a des frayères, effectivement. Et il y a un régime, là, qui a été adopté dans les dernières années, dans le cadre de cette entente-là, pour éviter justement qu'il y ait des exondations de nids par exemple.

1915

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Est-ce qu'il y a des résultats, est-ce qu'il y a des données de suivis qui sont disponibles concernant ces frayères-là?

1920

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

Oui. D'ailleurs dans le cadre de l'entente, il y a un rapport annuel qui est émis à chaque année sur la performance de ce programme-là et l'état des populations.

1925

En fait, le programme est publié par l'organisme qui s'occupe du programme, donc un organisme indépendant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1930

Est-ce que vous allez pouvoir nous communiquer les coordonnées exactes, si quelqu'un veut pouvoir consulter la documentation, ça intéresse la Commission; si c'est possible, si vous pouvez vous renseigner si ces suivis-là sont accessibles, si oui, les déposer.

1935 **PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:**

Certainement, on va déposer les derniers rapports sans problème.

1940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Boudreau.

1945 **PAR M. RICHARD BOUDREAU:**

1950 Si je comprends bien, c'est qu'après les six kilomètres (6 km) à partir du 52^e kilomètre, ça gèlera pas, les six premiers kilomètres (6 km) à partir du 52^e. Ça veut dire qu'au printemps, qu'est-ce que vous pensez que l'habitat va faire quand les glaces vont partir, mettons, pour le fleuve.

1955 C'est une de mes questions, vu que j'ai eu une réponse sur la chaleur de l'eau, on nous dit que le bassin à l'aval de Romaine-1, six kilomètres (6 km) à partir du 52^e ne gèlera pas, mais ça va tu faire un changement quand la glace va partir, au printemps, quand ça va partir pour le fleuve.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, le couvert de glace qui est en bas donc du PK1 ou 2 à partir du 46, à peu près.

1960 Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1965 Catherine Brouillard va répondre à la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Madame Brouillard.

1970 **PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

1975 Si j'ai bien compris la question, il veut savoir si ça va avoir un impact sur la débâcle, sur le départ des glaces?

PAR M. RICHARD BOUDREAU:

Oui. Vu qu'il y a déjà six kilomètres (6 km) de dégelés, qui va partir, est-ce qu'il va y avoir un impact.

1980

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

Sur le phénomène de débâcle, non.

1985

C'est seulement sur la période à laquelle ça va se produire; ça va se produire un peu plus tôt que la situation actuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

1990

Donc la principale cause, c'est que la glace serait plus mince à partir du moment où elle commence à se former. Je vous remercie.

Ça vous va?

1995

PAR M. RICHARD BOUDREAU:

Merci beaucoup. Merci surtout de votre présence dans la région.

2000

JOHN BURCOMBE

PAR LE PRÉSIDENT:

2005

Je vais maintenant inviter monsieur John Burcombe, du Mouvement Au Courant.

Bonsoir monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2010

Bonsoir monsieur le Président. Je vais aborder toujours la question un peu de la procédure.

2015

Dans deux (2) demandes, il y avait la question des audiences possibles à Montréal, à Québec aussi, des audiences supplémentaires dans ce cas, et c'est quoi la réponse de la Commission à ces demandes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2020 Cette une question pertinente.

En substance, ce qu'il est important de mentionner, en trente (30) ans d'existence, bon, les règles du BAPE sont de tenir des audiences publiques, en première partie, toujours dans les lieux de réalisation d'un projet; donc les commissions s'en sont remis à cette règle-là depuis
2025 trente (30) ans, donc les commissions ne vont pas siéger à l'extérieur d'une région où se déroule un projet en première partie d'audience.

Deuxièmement, il y a eu des demandes qui ont été faites pour voir à soit une interactivité, au moyen de salles de vidéoconférence ou de télédiffusion des audiences, comme cela avait été
2030 fait à Sainte-Marguerite-3, en 93. Alors j'étais sur le projet Sainte-Marguerite-3 en 93, il y avait eu effectivement une diffusion satellitaire qui était reliée dans des postes de télé communautaire. Il faut comprendre qu'à l'époque, Internet n'existait pas.

Cette diffusion-là n'avait par contre pas de caractère interactif. Encore une fois, Internet
2035 n'existait pas, donc les courriels n'existaient pas, la Commission avait prévu un lien téléphonique avec une personne qui répondait donc à un appel à la fois, bien entendu, qui prenait note des questions.

Alors il y avait des règles de procédure qui sont similaires à celles que nous avons
2040 prévues pour les courriels, c'est-à-dire on demandait aux gens de se limiter par exemple à deux (2) questions. Si les questions avaient déjà été posées, elles n'étaient pas reposées en audience, bien entendu; la Commission pouvait se réserver le droit de regrouper des questions similaires.

Ce qu'il est important de mentionner, c'est que ces questions-là n'étaient pas posées
2045 immédiatement au moment où elles avaient été notées par une personne qui était au téléphone, mais à l'extérieur de la salle d'audience. Donc ceci est la précision concernant l'interactivité.

Bien entendu, comme je l'ai mentionné également, à l'époque, dans le contexte qu'il
2050 n'existait Internet, la Commission avait prévu ce mode de transmission par télédiffusion, qui était limité aux gens qui, un, avaient accès au câble, et deux, aux gens qui avaient accès au câble mais qui avaient accès à un poste de télé communautaire. Donc ceux qui n'avaient pas un des deux (2) ne pouvaient pas suivre, ou même les deux (2), ne pouvaient pas suivre les travaux de la Commission.

Maintenant, pour ce qui est des téléconférences, la Commission a effectivement regardé
2055 la faisabilité de cela. Vous avez fait mention des tests qui avaient été faits dans le dossier Pipeline Saint-Laurent, l'oléoduc qui est envisagé entre Québec et Montréal pour alimenter en produit pétrolier Montréal, le test, j'étais président de cette commission-là, le test, c'est important
2060 de le mentionner, avait été fait en seconde partie d'audience publique, ça impliquait une caméra

dans la salle d'audience et une caméra à distance, le test a duré un après-midi. Le test s'est effectivement bien déroulé.

2065 Ce que j'avais recommandé, bien entendu, à la suite de ce test concluant, était de refaire un test, mais cette fois en première partie de l'audience publique. Les circonstances ont fait en sorte que ça n'a pas encore été fait.

2070 Ce qu'il est important de mentionner, c'est qu'en première partie d'audience, ça implique des moyens techniques plus complexes, étant donné que nous avons affaire à une table d'intervenants, à la table de la Commission, des tables de personnes-ressources, des tables de promoteurs.

2075 Alors dans un système, il faut concevoir un système de différentes caméras, avec quelqu'un qui contrôle ces caméras-là pour pouvoir les interchanger. Alors ça, ça demeure au point de vue technique faisable, bien entendu.

2080 Maintenant, si on se met dans le contexte de différentes demandes que la Commission a reçues pour participer à la première partie de l'audience publique en différents endroits, une des problématiques qui est ressortie, c'est que nous avons reçu différentes demandes, alors plus que des demandes pour seulement Québec, Montréal.

2085 Ce qu'il est important de mentionner, c'est que comme je l'ai mentionné, nous n'avons pas encore expérimenté les salles d'audience; si nous avions accepté, ça aurait impliqué peut-être quatre (4) salles en téléconférence, je ne sais même pas si c'est possible, comme je vous dis, ça n'a jamais été tenté.

2090 Alors devant la complexité de la demande, et surtout devant le fait que la Commission, aussi, aurait peut-être pu se déplacer, mais son mandat est limité à quatre (4) mois, alors c'est dans ces circonstances-là que la Commission a dit, bien, on peut pas – et surtout si on avait choisi disons une salle de téléconférence simplement, certains auraient pu dire, bien pourquoi à tel endroit plutôt qu'à tel autre endroit, donc nous avons soupesé ces questions-là et c'est là que nous sommes venus à la conclusion que bon, bien, étant donné qu'on pourra pas satisfaire tout le monde, et surtout pas dans les délais impartis, la Commission s'en est tenue à une diffusion Internet.

2095 Alors c'est dans ces circonstances-là que les discussions ont eu lieu pour arriver au mode que nous connaissons actuellement. C'est ce que je peux vous répondre.

2100 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord.

2105 Mais au niveau fédéral, il y a une procédure d'examen par une commission qui stipule comment ça marche pour des commissions fédérales, et je me demande jusqu'à quel point cette Commission pense qu'elle est liée à cette procédure où on mentionne des audiences de deux (2) ordres, d'ordre d'intérêt communautaire et d'ordre d'intérêt général.

2110 Et est-ce que vous pensez pas que des audiences d'ordre général ne devraient pas se tenir à des centres de population comme Québec et Montréal.

PAR LE PRÉSIDENT:

2115 Je ne répondrai pas à cette question-là parce que je veux pas tomber dans des débats juridiques ou des avis juridiques.

2120 Il faut bien comprendre qu'il n'y a pas de commission fédérale d'examen, il y a une commission fédérale-provinciale d'examen. Les modalités peuvent être un peu différentes à l'intérieur de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, et la règle générale, c'est de permettre aux gens de participer à l'audience publique, mais il n'y a aucune règle qui est spécifiquement mentionnée, non plus que dans les règles de procédure du BAPE.

2125 C'est pour ça par exemple qu'au courant des années, l'assemblée des membres ou les réunions des membres ont délibéré sur des centaines de sujets et en sont venus à essayer de se donner des positions communes, justement parce que, un, on veut maintenir les règles flexibles et évolutives, et c'est pour ça que nous avons limité d'ailleurs les règles de procédure à des choses assez simples et de base. C'est pour ça.

2130 Alors je veux pas aller plus dans le détail à ce niveau-là, mais si la Commission présente les modalités actuelles, c'est parce qu'elle considère que ces modalités sont praticables.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

PAR L'ASSESEUR BERNATCHEZ:

2135 **E:**

D'accord.

2140 Pendant sa présentation, Hydro-Québec mentionne que lui aussi a fait une demande d'audience, si je comprends bien.

Est-ce qu'on peut nous présenter cette demande, pourquoi ce n'était pas considéré comme une demande comme telle?

PAR LE PRÉSIDENT:

2145

La question est pertinente.

En rencontre préparatoire, j'avais pas demandé à Hydro-Québec de présenter sa requête, mais s'ils veulent le faire, ils sont libres de le faire. La requête est publique elle aussi.

2150

Monsieur Gagnon, est-ce que vous pouvez faire lecture de la requête d'Hydro-Québec, s'il vous plaît.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2155

Oui, certainement. En fait, il y a deux (2) lettres, donc la première est datée du 27 juin 2008, elle est adressée à madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs:

2160

"Madame la Ministre, la présente fait suite à la demande du certificat d'autorisation en vertu de l'article 31.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement que nous vous transmettions le 24 janvier dernier pour la construction et l'exploitation subséquente du complexe hydroélectrique cité en titre.

2165

"Le projet du Complexe de la Romaine s'inscrit dans la poursuite des objectifs de croissance du parc de production d'Hydro-Québec. Il est prévu dans son plan stratégique 2006-2010 et correspond aux orientations de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015 d'augmenter la capacité du parc de production par la réalisation de projets hydroélectriques et d'accroître les exportations d'électricité.

2170

"Hydro-Québec est confiante que le projet du Complexe de la Romaine peut remplir les trois (3) conditions essentielles à sa réalisation, à savoir être économiquement rentable compte tenu des conditions du marché, être acceptable du point de vue environnemental et être accueilli favorablement par les communautés locales.

2175

"À cet égard, Hydro-Québec souhaite maintenir, tout au long du processus d'autorisation gouvernementale, le climat de transparence et de partenariat créé avec le milieu d'accueil dans le cadre de l'avant-projet. Dans ce contexte, et afin d'assurer le respect de l'échéancier de réalisation de ce projet, nous souhaitons vous informer qu'Hydro-Québec demandera la tenue d'une audience publique sur le projet et ce, dès le début de la période d'information et de consultation publique prévue au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

2180

2185

"Aussi, nous vous serions gré de bien vouloir en aviser le Bureau d'audience publique sur l'environnement, afin qu'il puisse entreprendre dès maintenant les démarches nécessaires à la mise en place de la commission qui sera chargée de tenir enquête et audience publique sur le

projet et, le cas échéant, de la commission d'examen conjointe prévue à l'entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale."

2190 Donc après les salutations, la lettre est signée par monsieur Réal Laporte, Hydro-Québec équipement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2195 Très bien, monsieur Gagnon.

 Avant de vous laisser poursuivre pour la seconde lettre, cette première lettre-là, la Commission ne l'a pas, donc vous allez la déposer également, nous allons la mettre au dossier comme document déposé par le promoteur. On va faire une distinction, à ce moment-là, entre
2200 les deux (2) lettres, s'il vous plaît.

 Alors la seconde lettre.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2205 Oui. Donc la seconde lettre est datée du 4 septembre 2008, elle est adressée à madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Donc:

2210 "Madame la Ministre, la présente fait suite à l'avis de recevabilité que vous nous faisiez parvenir en date du 4 septembre 2008 dans le dossier cité en titre ainsi qu'au lancement de la période d'information et de consultation publique sur ce projet.

2215 "Tel que nous vous le mentionnions dans notre lettre du 27 juin dernier, Hydro-Québec souhaite maintenir, tout au long du processus d'autorisation gouvernementale, le climat de transparence et de partenariat créé avec le milieu d'accueil dans le cadre de l'avant-projet.

 "Aussi, nous vous demandons par la présente de mandater le Bureau d'audience publique en environnement afin qu'il tienne une audience publique sur le projet."

2220 Donc après les salutations, la lettre est signée de Réal Laporte, le président d'Hydro-Québec équipement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225 Je vous remercie.

 Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2230

D'accord, merci.

2235

Alors toujours une question de procédure. J'ai remarqué l'absence de tout document du fédéral dans le dossier du BAPE, et je me demande pourquoi et comment on peut, la population, prendre connaissance des enjeux fédéraux quand on n'a pas la documentation.

2240

On est maintenant en période de questions, mais on n'a pas eu accès à ces informations selon la procédure du BAPE. Peut-être qu'ils étaient disponibles au niveau fédéral, mais on n'était pas informé de ça.

Alors pouvez-vous nous renseigner un peu sur ça, comment ça marche.

PAR LE PRÉSIDENT:

2245

Bon, la question des documents fédéraux, entre autres j'imagine que vous faites référence aux questions des ministères fédéraux et surtout des réponses d'Hydro-Québec aux ministères fédéraux principalement, ce qu'il faut comprendre, en tout cas ce que j'en comprends personnellement, c'est que bon, le dossier qui a été mis en ligne par le BAPE pour la période d'audience publique, pas la période d'audience publique mais la période d'information et de consultation publique de quarante-cinq (45) jours, ça c'est la période pendant laquelle quiconque peut faire une demande d'audience publique auprès de la ministre.

2250

2255

Ce qui est important, c'est que le BAPE met en ligne le dossier et exclusivement le dossier que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs lui envoie. Alors il appert que les réponses des ministères fédéraux ne faisaient pas partie du dossier à ce moment-là du MDDEP qui a été envoyé au BAPE.

2260

Donc le BAPE, il faut comprendre, met à la disposition le dossier qu'on pourrait dire de la ministre, et pas à ce moment-là des dossiers qui peuvent appartenir à d'autres organismes. C'est ce que je comprends de l'explication.

Peut-être que madame Paul pourrait ajouter quelque chose à ce sujet?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2265

Bonsoir tout le monde.

2270

Effectivement, monsieur le Président, vous comprenez bien. La ministre transmet au Bureau d'audience publique, au début de la période de consultation publique, le dossier qu'il lui appartient en propre.

Les documents fédéraux ne faisant pas partie de notre analyse, nous ne les transmettons pas au Bureau d'audience publique.

2275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2280 Monsieur Burcombe, je vais faire en même temps une précision d'intérêt général bien entendu, c'est-à-dire que les réponses d'Hydro-Québec aux questions des ministères fédéraux ont été mises en ligne sur le registre tenu par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, au moment où elles sont parvenues à l'Agence, donc ces documents étaient consultables via l'Agence canadienne.

2285 Bon maintenant, pour répondre à la question, nous étions sensibles à cette problématique-là lorsque la Commission a commencé ses travaux, alors c'est pour ça que bien entendu, on va s'assurer, parce que ce sont des documents qui sont assimilables à l'étude d'impact, bien entendu au même titre que les réponses aux questions des ministères provinciaux du Québec, alors la Commission, pour des raisons pratico pratiques, va essayer de fusionner le dossier, donc c'est déposé à compter d'aujourd'hui, fusionner ces documents fédéraux là.

2290 Il y en a trois (3), peut-être quatre (4), il y en a un qui s'est rajouté très récemment notamment sur le bruit, monsieur Dériger pourra me confirmer, qui est parvenu la semaine dernière, la Commission va les déposer exceptionnellement sous la cote PR9.

2295 Donc ils vont être dans les centres de consultation et ils vont être aussi disponibles sur le site Internet du BAPE, pour ce qui est de ces documents-là qui sont, comme j'ai mentionné, une couverture analogue aux autres documents de l'étude d'impact d'Hydro-Québec, donc pour des raisons pratico pratiques.

2300 Est-ce que ça vous éclaire un peu, monsieur Burcombe?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2305 Oui, mais si je me souviens bien, il y a certains dossiers du BAPE qui n'étaient même pas des commissions conjointes où on trouve des documents fédéraux sans problème.

Alors je sais pas pourquoi ils n'étaient pas inclus dès qu'ils étaient disponibles, dans ce cas-ci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2310 Je ne suis pas en mesure de répondre à cela.

2315 Je vais donner comme exemple un dossier que j'ai fait récemment, qui était un projet de minicentrale hydroélectrique sur la rivière Franklin où les questions et réponses par exemple de Pêches et Océans Canada étaient disponibles dans le dossier.

2320 Alors j'ignore pourquoi, peut-être que madame Paul pourrait nous dire pourquoi il y a une différence, à ce moment-là, entre un dossier qui est en évaluation coopérative par rapport à un dossier qui n'en est pas.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Je crois que ça ne tient pas à son statut d'évaluation coopérative ou pas.

2325 Je crois me souvenir que dans le cas de Franklin, le ministère des Pêches et des Océans a été consulté par notre ministère à titre d'expert pour certains sujets bien précis, donc les avis de Pêches et Océans Canada ont donc été rendus disponibles au Bureau d'audience publique, ont fait partie de l'envoi qu'on vous a fait pendant la période de quarante-cinq (45) jours, ce qui n'était pas le cas dans la Romaine.

2330

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2335 C'est-à-dire que c'était vous, votre ministère qui avait initié des questions à Pêches et Océans. Dans ce cas-ci, ce serait pas le cas, ce serait l'explication?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2340 C'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

2345

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2350 D'accord. Alors est-ce que j'ai droit à une autre question?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, je vais vous laisser une autre question.

2355

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2360 Bon, alors pour ce qui est de la justification du projet, je me demande pourquoi Hydro-Québec a décidé de laisser au privé toute la filière éolienne, pourquoi Hydro-Québec Production n'a pas pris l'initiative lui-même de faire des projets éoliens.

PAR LE PRÉSIDENT:

2365 Alors question potentiellement large.

Monsieur Gagnon, êtes-vous en mesure de répondre, de donner des motifs pourquoi Hydro-Québec n'a pas procédé comme monsieur Burcombe vient de le mentionner?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2370 Oui, effectivement, dans le choix du développement de la filière éolienne au Québec, le gouvernement du Québec a décidé que cette filière-là allait être donnée aux entreprises privées, via des appels d'offres qu'Hydro-Québec Distribution lance à des fréquences qui sont déterminées.

2375 Donc c'est pour cette raison que c'est pas Hydro-Québec qui est responsable de ce développement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380 Mais le choix, ça aurait pu être Hydro-Québec.

Donc qui a pris la décision de s'en aller en projets privés plutôt que par Hydro-Québec.

2385 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Bien, c'est une décision qui a été prise par le gouvernement du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2390 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Burcombe.

2395 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Alors la réponse du gouvernement, est-ce qu'on a un représentant de Ressources naturelles ici?

PAR LE PRÉSIDENT:

2400

Oui, nous avons un représentant des Ressources naturelles ici ce soir, j'ai son nom, c'est monsieur Gingras.

2405

Pouvez-vous répondre à la question, donc monsieur Gagnon a mentionné que c'était une décision du gouvernement du Québec, est-ce que vous pourriez nous apporter des précisions.

PAR M. DONALD GINGRAS:

2410

Je demanderais à notre spécialiste peut-être du secteur de l'énergie, monsieur Sassi, de répondre à cette question, qui est dans la salle.

PAR LE PRÉSIDENT:

2415

Alors à vous la parole, monsieur Sassi.

PAR M. TAOUFIK SASSI:

2420

Monsieur le Président, Taoufik Sassi, ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Je vais prendre la question en différé pour demain, si ça vous dérange pas, je vais avoir un peu plus de détails.

PAR LE PRÉSIDENT:

2425

Donc, des détails pour savoir, à l'origine, quelle était la décision ou les motifs de décision à l'origine de confier au secteur privé le développement des projets d'éoliennes au Québec.

PAR M. TAOUFIK SASSI:

2430

Oui, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2435

C'est votre question, monsieur Burcombe?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2440

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors dans le cas de question comme ça prise en délibéré, donc monsieur Sassi, vous pensez être en mesure de nous revenir, quoi, demain dans la journée ou mercredi?

2445

PAR M. TAOUFIK SASSI:

Demain après-midi.

2450

PAR LE PRÉSIDENT:

Demain après-midi, très bien. Alors nous allons faire le suivi de la question.

Je vous remercie, monsieur Burcombe.

2455

NICO FLOWERS

2460

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur Nico Flowers, de la Corporation de développement économique, j'imagine de Havre-Saint-Pierre.

2465

PAR M. NICO FLOWERS:

Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2470

Très bien. À vous la parole.

PAR M. NICO FLOWERS:

2475

Bonsoir monsieur le Président.

Je pense que je vas suivre le courant un peu de l'entrée de jeu sur votre présence ici ce soir, je pense que c'est important de rappeler aux grands centres, avec tout le respect qu'on leur doit, que la Côte-Nord au complet est même pas deux pour cent (2 %) de la population du Québec, mais le deux pour cent (2 %) de la population du Québec y produit plus de vingt-cinq pour cent (25 %) en moyenne de toutes les ressources naturelles combinées.

2480

2485 On se sent un peu comme le garde-manger du Québec, si vous me permettez l'expression, ça fait qu'on est loin, on n'est pas beaucoup, on est des bons producteurs, je pense que c'est la moindre des choses, quand il y a des projets d'envergure comme ça ici, c'est légitime de demander des audiences publiques, et on l'apprécie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2490 Je vous remercie.

Votre question, maintenant.

PAR M. NICO FLOWERS:

2495 Oui. Ma question, c'est qu'on est dans une région qui est mono-industrielle; la principale industrie de la région de la Minganie, c'est une minière. L'année passée, il y a eu une grève, ça a eu des effets assez catastrophiques sur le reflet que serait la région de la Minganie sans cette mono-industrie.

2500 Des projets comme Hydro-Québec, c'est porteur d'avenir pour nos enfants, c'est porteur, ça va permettre à nos enfants d'aller étudier dans des domaines d'études plus élargis que ce qu'ils ont, les choix actuels s'ils veulent revenir en région. Parce qu'on a des statistiques assez alarmantes démographiques sur la Côte-Nord, principalement en Minganie, et puis on a besoin de ces projets-là.

2505 Ma question s'adresse au promoteur Hydro-Québec, c'est-à-dire pour après, parce que la période de construction, on sait que ça va avoir beaucoup d'emplois, ils l'ont cité tantôt et c'est très bien de même, on aimerait savoir, nous, à la Corporation de développement économique, qu'est-ce qu'Hydro-Québec peut garantir sur les emplois d'exploitation, soit à la fin des travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2515 Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2520 Oui. Comme je le mentionnais tout à l'heure dans l'allocution, on mentionnait que l'exploitation du complexe de la Romaine nécessitera une centaine de personnes, il y a environ soixante-quinze (75) personnes qui seront requises dans les équipes d'Hydro-Québec pour l'exploitation des quatre (4) centrales du complexe.

2525 Donc on estime que nos effectifs vont augmenter de soixante-quinze (75) personnes pour la gestion du complexe. Ces gens-là pourront aussi s'établir dans la région de la Minganie, donc c'est ce qu'Hydro-Québec souhaite, que les effectifs et leur famille puissent s'installer en région,

être des acteurs économiques dans le milieu, donc entraîner des retombées économiques par leurs salaires et leurs dépenses dans le milieu.

2530 Les autres emplois pour combler la centaine de ces emplois, par exemple de conciergerie ou d'entretien des installations d'Hydro-Québec, comme la voirie ou le campement permanent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2535 Les soixante-quinze (75) emplois, ce sont des emplois directs par Hydro-Québec?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, c'est ça.

2540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

Monsieur Flowers, voulez-vous des précisions?

2545

PAR M. NICO FLOWERS:

Oui. Est-ce qu'Hydro-Québec a calculé, avec ces soixante-quinze (75) emplois directs là, combien d'emplois indirects la région peut espérer bénéficier.

2550

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui. Dans l'étude d'impact, on mentionnait de quarante (40) à soixante (60) emplois indirects qui pourraient être créés par la présence du complexe dans la MRC de la Minganie.

2555

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

2560

Ça va, monsieur Flowers?

PAR M. NICO FLOWERS:

Oui, merci.

2565

LORRAINE VIGNEAULT

2570

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Lorraine Vigneault, s'il vous plaît.

2575

Bonsoir madame.

PAR Mme LORRAINE VIGNEAULT:

2580

Bonsoir. Ma question est au niveau économique aussi, environnement et économique, si on peut dire.

2585

Alors ma question s'adresse à Hydro-Québec. Vous avez parlé de périodes où il y aurait plus de deux mille quatre cents (2400) personnes dans les campements, des travailleurs, alors j'aimerais savoir, avez-vous des statistiques au niveau du nombre de familles qui s'installent normalement dans la ville avoisinante lors de projets de cette envergure, exemple quel pourcentage de travailleurs amènent avec eux leur famille.

PAR LE PRÉSIDENT:

2590

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2595

Oui, on a ce type d'information là, et je vais demander à Louise Émond de répondre à cette question.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2600

Monsieur le Président, donc en construction, on va pouvoir voir une progression graduelle, donc de 2009 à 2014, c'est une fourchette entre cinquante-neuf (59) et quatre-vingt-dix-neuf (99) travailleurs qui pourraient choisir de s'établir à Havre-Saint-Pierre.

2605

Si on considère maintenant la Minganie pour cette période-là, ce sera entre soixante-cinq (65) et un peu plus de cent dix (110) travailleurs qui pourraient s'établir sur place au cours de cette période-là.

2610

Maintenant, si on projette un peu plus loin dans le temps, de 2014 à 2020, c'est entre cinquante-cinq (55) et soixante-cinq (65) travailleurs, affectés tant à l'exploitation et à l'entretien des aménagements, qui pourront s'y installer.

Et en ce qui concerne la Minganie, toujours pour la même période, entre soixante-sept (67) et près de quatre-vingts (80) travailleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

2615

Si on revient plus spécifiquement à la période de construction, donc madame Vigneault s'interroge sur le pourcentage de rétention, si je comprends bien, des travailleurs de la construction qui pourraient choisir de demeurer dans le secteur.

2620

Est-ce que vous avez examiné cet aspect particulier?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2625

Oui, on a la réponse à cette question-là, peut-être juste laisser un petit peu de temps à Louise de se retrouver, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

2630

On va permettre à madame Émond de trouver les éléments.

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

2635

Monsieur Gagnon, une précision. Concernant les emplois, les deux mille quatre cents (2400) emplois qui sont de pointe, si on peut dire, est-ce que ça comprend également les emplois qui seraient affectés éventuellement aux travaux de la ligne électrique, les postes et lignes, ou si c'est des emplois strictement pour les ouvrages, les centrales, les barrages.

2640

PAR M. BENOÎT GAGNON:

La réponse est oui, et puis pour plus de précisions, Catherine Brouillard pourrait compléter.

2645

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Je veux pas occuper tout votre monde, là!

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2650

Non, non, on est là pour ça!

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

2655 On calcule la pointe d'effectifs principalement pour calculer le nombre de lits qui va être requis dans nos différents campements. Alors pour le nombre de lits, on a inclus les gens de postes et lignes. C'est pour ça que dans la courbe d'effectifs, on retrouve, mais c'est un très faible pourcentage, là.

2660 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Ça peut être quoi, environ, est-ce que vous pouvez le préciser?

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

2665

Sur deux mille quatre cents (2400), peut-être une centaine, gros maximum.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

2670

Une centaine, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Émond.

2675

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2680 Monsieur le Président, donc au terme de la période de construction et de l'exploitation, c'est entre quatre-vingt-neuf (89) et cent quinze (115) nouveaux ménages qui pourront s'installer à Havre-Saint-Pierre.

En ce qui concerne maintenant la MRC de la Minganie, c'est entre cent deux (102) et cent trente (130) nouveaux ménages.

2685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'est en période de construction?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2690

C'est au terme de la période de construction, donc on parle maintenant de 2020.

PAR LE PRÉSIDENT:

2695

Alors madame Vigneault.

PAR Mme LORRAINE VIGNEAULT:

C'était plus à savoir pendant toute la construction, vraiment dans la période construction, est-ce qu'il y a des familles qui arrivent à Havre-Saint-Pierre, qui s'installent.

2700

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que les travailleurs de la construction par exemple vont tous résider dans les chantiers ou est-ce que certains travailleurs sont portés, votre expérience sur les chantiers passés, est-ce que certains demandent ou posent comme exigence par exemple, je suis prêt à venir travailler pour vous pendant quatre-cinq (4-5) ans, mais je viens avec ma famille.

2705

Est-ce que vous pouvez nous dire des choses sur les dossiers passés sur cet aspect-là, pour madame Vigneault.

2710

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

Donc pour répondre de façon très spécifique à la question de madame, c'est entre cinquante-neuf (59) et quatre-vingt-dix-neuf (99) travailleurs, durant la construction, qui pourraient s'installer à Havre-Saint-Pierre.

2715

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est votre estimé. Ceci, c'est basé sur quoi, sur votre expérience de travail ou sur un modèle quelconque?

2720

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, en fait basé sur l'expérience des différents autres chantiers. Ce qu'on note, c'est que la majorité, bon, les travailleurs s'installent dans les campements d'Hydro-Québec.

2725

Par contre, quand un campement est situé à proximité d'une ville, comme Havre-Saint-Pierre par exemple, certains travailleurs ou des employés des entrepreneurs, ou certains employés même d'Hydro-Québec peuvent décider, c'est un choix qu'ils font, de s'installer dans la municipalité, louer un appartement, acheter une maison et puis s'installer avec leur famille, justement pour concilier les aspects travail-famille. Donc c'est basé sur les statistiques de projets récents.

2730

PAR LE PRÉSIDENT:

2735

Très bien.

Oui, madame Vigneault.

PAR Mme LORRAINE VIGNEAULT:

2740

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2745

Ça vous va? Je vous remercie.

CAROLE GASSE

2750

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter madame Carole Gasse. Alors madame Gasse, vous êtes la bienvenue.

2755

PAR Mme CAROLE GASSE:

Bonsoir. Alors ma question repose sur l'environnement. On parle que le mercure se développera le long des berges de la Romaine, il y aura plus de mercure, j'aimerais savoir en quoi ça pourrait affecter la santé des gens de la Minganie, ce mercure sur le poisson.

2760

Et pourquoi je pose cette question, c'est parce que le poisson est tellement rare, on en mange tellement peu, je me demande de quelle façon ça pourrait affecter la santé des gens de la Minganie.

2765

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2770

J'en profite pour mentionner que nous aurons, à compter de demain, quelqu'un du ministère de la Santé et des Services sociaux qui pourra venir en complément de réponse sur cet aspect-là.

Alors pour l'instant, nous allons donner la parole à monsieur Gagnon d'Hydro-Québec.

2775

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui. Bon, le mercure, c'est une préoccupation importante pour la santé des gens, et puis pour répondre à la question de madame, j'aimerais demander au docteur Michel Plante, qui nous accompagne, de répondre à votre question, si vous permettez.

2780

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Alors docteur Plante, si vous voulez vous avancer.

2785

PAR M. MICHEL PLANTE:

Bonsoir monsieur le Président. Effectivement, la question du mercure, ça fait au moins une trentaine d'années, au Québec, qu'elle est suivie assez rigoureusement, vous vous souvenez que ça a commencé dans les années soixante-dix au Canada, et dans les années quatre-vingt surtout, où on a documenté.

2790

D'une part, on est tous exposé au mercure, donc le degré de contamination dans les différentes populations, parce qu'on a tous un peu de mercure dans notre corps, c'est normal d'en retrouver dès qu'on mange le poisson, il y a toujours un peu de mercure, donc on en a tous, donc la question c'est pas de savoir est-ce qu'on en a, mais est-ce qu'on en a trop.

2795

Et puis il y a eu de multiples enquêtes au Québec, il y en a eu ici dans la région, toutes récentes d'ailleurs, avant le projet, on est allé mesurer le mercure directement dans les communautés, auprès de près de deux cents (200) personnes.

2800

Ça se mesure facilement, en passant, en prenant un échantillon de cheveu parce que le mercure se fixe aux cheveux et il reste là, bien en place, donc si on coupe un peu de cheveux, on peut avoir une très bonne idée de votre niveau d'exposition.

2805

Et ce qu'on a trouvé dans la région ici, c'était que les niveaux d'exposition étaient tout à fait similaires à ce qu'on retrouve partout au Québec, c'est des niveaux qui sont bas et qui sont inférieurs à ce qui est reconnu par Santé Canada comme des niveaux qui pourraient présenter des risques à la santé. Donc on a une bonne marge de sécurité, les niveaux sont bas.

2810

L'enquête qui a été menée auprès des communautés, aussi, de Havre-Saint-Pierre, de Mingan et de Longue-Pointe-de-Mingan a montré que les sources de mercure, parce qu'on a procédé à un questionnaire, on a demandé aux gens ce qu'ils mangeaient, où ils s'approvisionnaient, est-ce qu'ils prenaient le poisson pêché, est-ce qu'ils prenaient le poisson à l'épicerie, etc., est-ce qu'ils mangeaient de la sauvagine, et on a pu voir que la contribution des surfaces, des plans d'eau qui vont être affectés par le projet, donc des poissons qui viennent de la rivière Romaine, la quantité totale de mercure est très faible. En fait, ça représente à peu près un pour cent (1 %) des sources de mercure auxquelles les gens sont exposés.

2815

Donc on sait que le mercure va augmenter dans les poissons après la mise en eau, c'est un phénomène qui a été bien observé depuis trente (30) ans, c'est un phénomène qui est temporaire, qui s'échelonne sur une période de vingt (20) à trente (30) ans où les concentrations augmentent, elles vont augmenter davantage dans les poissons qui mangent les autres poissons,

2820

2825 les poissons piscivores, un peu moins dans les autres, mais c'est un phénomène quasi inévitable, et ça revient à la normale après vingt (20) ou trente (30) ans.

2830 Donc il faut prévoir cette augmentation-là, et malgré le fait que les teneurs en mercure sont très faibles dans la population, sont tout à fait normales, il va y avoir des mécanismes pour informer les gens de ce phénomène, en particulier quelles espèces dans le réservoir présentent des teneurs plus élevées, et il va y avoir des guides de consommation, vous l'avez vu dans la présentation, qui vont être fournis en particulier aux pêcheurs, mais à tout le monde aussi, tous ceux qui le désirent.

2835 Et si on suit ces guides, qui vous disent par exemple, bien, vous aimez tel poisson, vous pouvez en manger deux (2) fois par mois ou trois (3) fois par mois ou quatre (4) fois par mois, et si vous dépassez pas ces quantités, vous allez rester bien en deçà de ce que Santé Canada et même l'Organisation mondiale de la santé préconisent comme niveau sécuritaire.

2840 Alors on a fait ça déjà un peu partout au Québec, on l'a fait même dans les milieux où la question du mercure était plus problématique il y a une trentaine d'années, vous pensez à l'expérience chez les Cris à la Baie-James, et ça se déroule maintenant très bien, c'est bien accepté des gens.

2845 Et je voudrais aussi dire, rappeler qu'on n'a jamais eu, enfin depuis que je suis ce dossier-là, ça fait quand même assez longtemps, on n'a jamais eu de cas d'intoxication au mercure au Québec due à la pêche sportive ou due à la consommation de poisson. Donc on ne parle pas d'intoxication.

2850 Bien sûr, on veut éviter tout effet nocif à la santé mais on est, encore là, loin des niveaux qui sont relativement graves pour la santé, on est bien loin de ça.

2855 Donc voilà, ça va être suivi. D'abord, il va y avoir un suivi du mercure dans les poissons dès la mise en eau des réservoirs; périodiquement, il va y avoir des pêches de poissons dans les réservoirs, on va pouvoir mesurer l'augmentation en mercure dans le poisson, et à partir de ces mesures-là, les guides de consommation vont être ajustés.

2860 Il faut se rappeler que du mercure, il y en a dans les poissons aussi de tous les lacs, de toutes les rivières, et qu'il existe déjà un guide de consommation pour l'ensemble du Québec.

2865 Donc l'impact du projet, ce sera de modifier ces guides de consommation là, il y aura plus de contraintes pour la consommation de certains poissons dans les réservoirs pendant un certain temps, et tout ça va redevenir à la normale au bout d'une vingtaine ou une trentaine d'années.

PAR Mme CAROLE GASSE:

2865 Est-ce que je pourrais, une question B?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, madame Gasse, oui.

2870

PAR Mme CAROLE GASSE:

Par rapport au mercure justement, les pluies acides qui tombent sur nos beaux cours d'eau de la région, est-ce que ça a un impact plus fort sur la santé des gens de la Minganie que le mercure, si quelqu'un peut me répondre à ça. Les pluies acides qui sont là constamment, finalement.

2875

PAR LE PRÉSIDENT:

Les pluies acides par rapport au mercure, pas de lien entre le mercure et les pluies acides, ce que vous dites?

2880

PAR Mme CAROLE GASSE:

Bien, je sais qu'il va y avoir une période où est-ce qu'il va y avoir du mercure plus, et la question que je me pose, est-ce que les pluies acides qui sont là tout le temps, qui nous arrivent supposément des États-Unis surtout, sont plus nocives pour le poisson qu'on mange que le mercure qui sera là temporairement.

2885

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon, donc l'acidification des lacs par le transport atmosphérique, est-ce que vous avez examiné cet aspect.

2890

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Bien en fait, oui, les scientifiques qui travaillent à Hydro-Québec, on a suivi le dossier des pluies acides dans les décennies, c'était surtout dans les décennies soixante-dix-quatre-vingt, quand il y avait de très grandes productions de compagnies de charbon ou d'entreprises dans les régions du nord-est américaines donc qui, par les vents qui sont poussés, amenaient des pluies acides.

2895

2900

L'effet des pluies acides sur les poissons, en fait c'est que dans certaines régions du Québec, les études du ministère démontraient que certains lacs, certaines populations de poissons avaient des difficultés à cause de l'acidification de l'eau.

2905

Mais il faut mentionner par contre, bon, qu'il y a pas de lien entre les pluies acides et puis le mercure. Et puis le projet du complexe de la Romaine, comme c'est un projet hydroélectrique qui produit peu de gaz à effet de serre, et puis par nos exportations, on déplace la production de

2910 charbon et de gaz naturel dans le nord-est américain, c'est positif, parce que ça va réduire les pluies acides par le fait même.

PAR LE PRÉSIDENT:

2915 Excusez-moi. Nous allons prendre la question, mercredi nous allons avoir un représentant du secteur faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, nous allons prendre la question en note pour la garder en réserve à ce moment-là pour la présence de cette personne mercredi, pour voir est-ce qu'il y a eu des problématiques, par exemple on pourrait y aller avec la Côte-Nord, est-ce qu'il y a des problématiques particulières liées aux pluies acides qui ont pu être notées sur la Côte-Nord.

Oui, monsieur Dériger.

Madame Paul, vous voulez ajouter quelque chose?

2925

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Oui, je voulais apporter un petit complément d'information à madame Gasse qui s'interroge sur la qualité du poisson qui serait exposé aux pluies acides.

2930

Contrairement au mercure, les pluies acides n'altèrent pas, finalement, la qualité de la chair de poisson si vous la consommez, ça altère plutôt sa survie, sa reproduction, la survie des juvéniles. C'est plutôt le poisson dans son cycle vital que ça peut impacter quand le pH, la mesure de l'acidité dans l'eau descend suffisamment bas pour affecter sa survie.

2935

Et vous avez raison, sur la Côte-Nord, à l'époque à laquelle monsieur Gagnon faisait référence, c'est-à-dire les années soixante-dix, les années quatre-vingt, également au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, c'était un dossier qui était considéré prioritaire, il y a eu énormément de recherches de faites, il y a eu de l'échantillonnage de fait dans les lacs.

2940

Je pense pas qu'on se soit rendu aussi à l'est que la Minganie, mais on avait quand même travaillé sur beaucoup de petits lacs de la Côte-Nord, et il y avait définitivement un problème d'acidification des lacs.

2945

Mais je voudrais quand même vous rassurer par rapport à la qualité de la chair consommée de ces poissons-là. Ce que ça peut faire, c'est rendre un pêcheur sportif un petit peu désabusé de la pêche, parce qu'il y a plus beaucoup de poissons dans son lac.

2950

PAR Mme CAROLE GASSE:

Je comprends bien, je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2955 Très bien. Merci, madame Gasse.

RENÉ DESBIENS

2960

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur René Desbiens.

2965

Bonsoir monsieur Desbiens.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

2970

Bonsoir monsieur. Alors ma question est très simple: aurons-nous le droit ou garderons-nous le droit de pêcher le saumon de manière sportive sur la rivière Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

2975

Donc avec la réalisation du projet.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

Maintenant et dans le futur.

2980

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2985

Bien en fait oui...

PAR LE PRÉSIDENT:

2990

S'il vous plaît, laissez monsieur Gagnon répondre à la question.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2995

Laissez-moi finir, s'il vous plaît, merci.

La pêche au saumon sur la rivière Romaine, bon, est une pêche qui est réglementée, et puis concernant cette question-là, je vais la passer à monsieur Bérubé, si vous permettez.

PAR LE PRÉSIDENT:

3000

Très bien. Si vous voulez vous avancer.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

3005

Oui, la réponse est oui, vous pourrez continuer à pêcher sur la rivière Romaine le saumon, évidemment, parce que les règlements ne changeront pas. La ressource saumon est gérée par le ministère des Ressources naturelles, donc il y a aucune intention de changer ça.

3010

Par contre, lorsque j'ai mentionné tout à l'heure la réalisation d'un programme de restauration du saumon atlantique, la question des prélèvements va être discutée dans ce programme-là, et dans le programme seront invités à participer les pêcheurs et également les Innus, et évidemment le gouvernement qui va être présent.

3015

Et la question des quotas de pêche versus la survie des populations, la population du saumon va être discutée dans ces groupes-là, et il se peut qu'il y ait des ajustements sur les quantités de prélèvements de saumon, compte tenu des données pour préserver la ressource. Et donc, ça se pourrait que les quotas soient modifiés, compte tenu des discussions dans ce programme-là.

3020

PAR M. RENÉ DESBIENS:

Une autre question, avez-vous fait des études sur la montaison des saumons atlantiques de la rivière Romaine, en 2008.

3025

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

On n'a pas fait d'étude, pardon, monsieur le Président, il y a pas eu d'étude de faite sur la montaison en 2008, mais on a fait des études effectivement sur la montaison, comment le projet pourrait affecter la montaison du saumon.

3030

3035

Et les conclusions de l'étude sont à l'effet que l'obstacle le plus difficile à franchir, en ce moment, pour le saumon, c'est la chute à Charlie, qui est sélectif, et on a évalué que les meilleurs débits, entre lesquels il pouvait monter la chute, c'était entre deux cents (200 m³/s) et trois cents mètres cubes-seconde (300 m³/s), et étant donné que pendant l'été, il va y avoir des variations de débit, c'est-à-dire qu'un groupe électrogène, c'est deux cents mètres cubes-seconde (200 m³/s), deux (2) groupes, c'est quatre cents mètres cubes-seconde (400 m³/s), donc lorsqu'il y aura départ et arrêt d'un groupe, il y aura des coups d'eau, si vous voulez, et ces coups d'eau là ont tendance à faire monter le saumon.

3040 Donc la migration, la montaison du saumon va être modifiée en ce sens qu'elle va probablement permettre au saumon de monter un peu plus rapidement et un petit peu plus en amont de la chute à Charlie.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

3045 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3050 Ça vous va, monsieur Desbiens?

PAR M. RENÉ DESBIENS:

Ça répond pas beaucoup, mais en tout cas!

3055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3060 C'est l'occasion pour moi de dire, bon, les gens obtiennent des réponses, alors ces réponses peuvent leur permettre de produire un mémoire dans lequel ils émettent des commentaires ou des opinions, ou fournissent de l'information à la Commission relativement entre autres aux différents sujets qui sont abordés ici ce soir, et qui seront abordés cette semaine.

3065 **RÉAL JOMPHE**

PAR LE PRÉSIDENT:

3070 Alors je vais maintenant inviter monsieur Réal Jomphe.

Bonsoir monsieur.

PAR M. RÉAL JOMPHE:

3075 Bonsoir. Je vous remercie d'être venus, de nous permettre sur place de nous exprimer. Quand je veux aller voir les Canadiens, je m'en vas à Montréal. Et je fais partie du mouvement Nature humaine cayenne, pour assurer sa survie dans l'avenir.

3080 Et si je veux une couleur à mon mouvement, je pense que c'est le drapeau acadien, bleu-blanc-rouge.

Maintenant ma question, je pose ça, je sais la réponse mais je la pose quand même, parce que je pense qu'il y en a beaucoup, dans la province de Québec, qui savent pas la réponse, et j'aimerais profiter de l'occasion pour leur dire...

3085

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, votre question.

3090

PAR M. RÉAL JOMPHE:

... c'est combien de rivières, disons à partir de la Moisie à Sept-Îles, je parle pas qui sont harnachables mais qui ont un gros débit d'eau, jusqu'à Blanc-Sablon, en partant de la Moisie.

3095

Je veux pas un chiffre exact, mais je veux que vous en nommiez plus qu'une.

PAR LE PRÉSIDENT:

3100

Monsieur Gagnon, est-ce que vous pouvez nous dire, sur le nombre de rivières, un débit important.

On pourra peut-être s'entendre sur c'est quoi un débit important, mais est-ce que vous êtes en mesure de nous fournir, à brûle-pourpoint, des chiffres sur le nombre de rivières qu'il y a d'ici à Blanc-Sablon.

3105

C'est ça que vous avez dit, monsieur Jomphe?

PAR M. RÉAL JOMPHE:

3110

En partant de la Moisie, qui est une grosse rivière. Il y a la Manitou, je peux toutes vous les nommer, mais j'aimerais...

PAR LE PRÉSIDENT:

3115

Monsieur Gagnon, sans nommer chacune des rivières, bien entendu.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3120

Bien en fait, on pourrait fournir la liste des rivières, en regardant dans les cartes, entre Sept-Îles et Blanc-Sablon.

Mais de mémoire comme ça, bon, il y a la Moisie, il y a la rivière Saint-Jean, la rivière Manitou, la rivière Magpie, la rivière Romaine, la rivière Natashquan qui sont des rivières, Petit

3125 Mécatina, qui sont des rivières qui ont des longs tronçons et qui ont des débits relativement importants.

PAR M. RÉAL JOMPHE:

3130 L'Aguanish et Pashashibou pour notre coin, mais plus loin, c'est comme lui, je les connais pas toutes.

Alors je vous remercie beaucoup. J'espère que vous savez qu'on n'a pas juste une rivière à grand débit.

3135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pourrez nous en faire part dans un mémoire, vous êtes le bienvenu.

3140 Nous aurons l'occasion de revenir sur la question des rivières du Québec, sans doute dans les prochains jours.

MARIO PICARD
DANIEL SCHERRER

3145

PAR LE PRÉSIDENT:

3150 Maintenant, je vais inviter messieurs Mario Picard et Daniel Scherrer, de Québec Labradorite. Bonsoir messieurs.

D'ailleurs, Québec Labradorite avait attiré notre attention, alors en même temps, nous pourrions peut-être vous poser une (1) ou deux (2) questions de compréhension; on avait vu le nom de l'entreprise dans les documents d'Hydro-Québec.

3155

Alors je vais vous laisser quand même poser votre question.

PAR M. DANIEL SCHERRER:

3160 Bonsoir monsieur Germain. Alors je vais laisser la parole, la présentation à mon partner, Mario.

PAR M. MARIO PICARD:

3165 Monsieur Germain, président, et messieurs les Commissaires du Bureau d'audience publique, je vous présente monsieur Daniel Scherrer, président, et moi-même vice-président de la compagnie Québec Labradorite.

3170 Québec Labradorite est une compagnie locale qui exploite un gisement de labradorite sur la rivière Romaine, au nord de Havre-Saint-Pierre, depuis plusieurs années, soit avant la venue du projet actuel d'Hydro-Québec.

3175 Pour notre exploitation, nous avons fait l'acquisition de droits miniers légalement, selon les normes et règlements du ministère des Ressources naturelles du Québec. Aujourd'hui, Hydro-Québec projette le développement de la rivière Romaine, ce qui engendre un conflit d'intérêts d'utilisation du territoire entre les deux (2) entités. Malgré quelques échanges, Hydro-Québec n'a démontré aucune approche sérieuse à ce jour, sur ce conflit d'intérêts d'utilisation du territoire.

3180 Notre présence ici est pour exprimer notre crainte de la disparition de notre entreprise avec la réalisation de ce projet.

3185 Monsieur le Président, Hydro-Québec nous écrase, il nous ignore, nous travaillons sous une pression constante d'une éventuelle disparition.

PAR LE PRÉSIDENT:

3190 Monsieur, si je peux comprendre votre point de vue, par contre en ce moment, nous sommes aux questions, pour la première partie. Vous êtes les bienvenus, bien entendu, pour présenter un mémoire où vous pourrez exposer, et où on pourra vraiment échanger sur vos préoccupations.

3195 Alors j'aimerais que ce soir, qu'on puisse se concentrer sur des questions. Alors je veux bien me faire comprendre là-dessus.

PAR M. DANIEL SCHERRER:

Elle arrive, monsieur.

3200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous allez poser une question? Très bien, allez-y.

PAR M. MARIO PICARD:

3205

Monsieur le Président, j'y arrive dans quelques moments.

Toute l'énergie investie en temps et capitaux pour notre développement depuis nombre d'années sont sans lendemain.

3210

Monsieur le Président, nous espérons que vous écrirez, dans votre conclusion, qu'Hydro-Québec n'est pas en total accord avec le milieu, et qu'Hydro-Québec créera des pertes économiques importantes dans la Minganie.

3215

Je termine, monsieur le Président, avec notre question: Qu'est-ce qu'Hydro-Québec entend faire avec la perte de Québec Labradorite.

PAR LE PRÉSIDENT:

3220

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3225

Oui. Bien tout d'abord, Hydro-Québec reconnaît l'entreprise de messieurs Scherrer et Picard, donc je pense que leurs claims miniers sont situés au niveau du futur barrage de Romaine-3.

3230

Donc ce projet-là va être mis en service en 2017, donc d'ici 2017, jusqu'à temps qu'on construise, 2016-2017, qu'on construise et mette en haut le barrage, les activités d'exploration pourraient continuer.

3235

Et puis nous, ce qu'on peut dire à messieurs Scherrer et Picard, c'est qu'ils seront rencontrés par Hydro-Québec éventuellement. Dans nos politiques d'affaires, c'est courant d'indemniser les gens qui sont impactés, dont les gens qui ont des droits sur certains territoires, comme les baux ou des claims miniers, on a des experts en propriété mobilière qui rencontreront ces messieurs pour discuter d'indemnisation, d'ici la mise en service du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3240

Par contre, monsieur Picard faisait allusion que vous avez déjà rencontré Hydro-Québec à ce sujet-là, si je comprends bien?

PAR M. MARIO PICARD:

3245

Oui, nous avons eu déjà quelques rencontres avec les représentants d'Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

3250

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Monsieur Gingras, du ministère des Ressources naturelles, dans les documents d'Hydro-Québec, on fait mention que le ministère aurait accordé, en fait autorisé la construction d'un chemin pour la compagnie justement de Québec Labradorite, un chemin qui serait de dix kilomètres (10 km), à partir du Club de motoneiges Le Blizzard jusqu'à la Grande Chute.

3255

Est-ce que c'est quelque chose qui est vérifié, qui est exact?

3260

PAR M. DONALD GINGRAS:

J'ai pas l'information exacte présentement. C'est quelque chose qu'on pourrait vérifier.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

3265

Est-ce que, monsieur Picard, vous avez un décret pour une autorisation de faire un chemin?

PAR M. DANIEL SCHERRER:

3270

Oui, nous avons nos réalisations, oui.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

3275

Et vous avez aussi l'intention de le prolonger, je pense?

PAR M. MARIO PICARD:

Nos droits miniers nous permettent de construire un chemin jusqu'à ceci.

3280

PAR M. DANIEL SCHERRER:

Je pense qu'on n'est pas là pour débattre de ce débat-là ce soir.

3285

Mais pour revenir dans le même ordre que monsieur le Président a nommé, si on doit poursuivre plus loin pour aller dans ces débats-là, ce serait une autre étape.

PAR LE PRÉSIDENT:

3290 Oui, c'est ça, on pourrait échanger mais disons que c'est pour ça que tantôt, j'ai fait une remarque en disant, tiens, on se posait des questions sur le dossier, on voulait avoir des précisions.

Ça tombait bien que vous soyez ici.

3295

PAR M. MARIO PICARD:

Bien, le fait qu'on a eu le chemin ou les autorisations de chemin ou quoi que ce soit, c'est parce qu'on était là en affaires avant Hydro-Québec.

3300

Hydro-Québec est en étude d'avant-projet, nous autres on est en projet. Et actuellement, ce qu'on démontre ici, on va démontrer à la population du Québec, c'est qu'Hydro-Québec va faire avorter notre projet dans le futur.

3305

Il y a sans lendemain pour notre business, that's it that's all.

PAR LE PRÉSIDENT:

3310 Alors nous pourrions discuter plus en détail du dossier, alors on vous invite à produire un mémoire. Bien entendu, comme je l'ai mentionné, vous allez être les bienvenus.

Voulez-vous avoir, monsieur Picard, un complément d'information de la part d'Hydro-Québec ou ça va pour l'instant?

3315

PAR M. MARIO PICARD:

Ça va pour l'instant.

PAR M. DANIEL SCHERRER:

3320

Je vous remercie, monsieur le Président, de nous avoir écoutés.

3325

YVES THÉRIAULT

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur Yves Thériault.

3330

PAR M. YVES THÉRIAULT:

Oui, bonsoir monsieur le Président.

3335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir, monsieur Thériault.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

3340

Alors moi, je suis ici à titre d'utilisateur, pas de la rivière Romaine, mais je la traverse, je l'utilise le moins possible, mais je suis obligé de la traverser. C'est surtout en skidoo l'hiver, et puis je reviens sur le fameux tableau de la période de réchauffement, là où la glace va être plus mince et la saison de traverse va être plus courte.

3345

Ma question à l'Hydro-Québec, c'est – parce que j'ai lu, j'ai lu le résumé des mesures d'atténuation concernant ces problèmes-là, je veux savoir, est-ce qu'il y a eu une mise à jour, est-ce que ça a évolué, avez-vous amélioré les faibles et timides mesures d'atténuation concernant ce problème-là qui nous concerne et qui concerne beaucoup de motoneigistes.

3350

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

3355 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Donc depuis la publication du résumé d'étude d'impact, il y a pas eu de mise à jour sur les changements concernant le départ et la prise des glaces, à l'automne et au printemps.

3360

Et puis comme on le mentionnait dans le sommaire, les mesures d'atténuation prévues, c'est la construction d'une passerelle sur la rivière Romaine.

3365

On permet aussi l'utilisation du pont de la Romaine-1 pour traverser du côté ouest ou nord de la rivière, c'est selon. Et puis on a aussi prévu la construction de surlargeurs le long de la route de la Romaine, pour permettre aux gens de stationner leur véhicule avec leur remorque, pour faire pratiquer l'activité en hiver.

3370

Et puis aussi, il y a un stationnement qui va être construit à Romaine-1, près de Romaine-1, pour permettre aux gens de stationner aussi pendant l'hiver.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

Ça va, monsieur le Président; pour traverser sur le pont, il y a pas de problème. C'est pour traverser sur la passerelle.

3375

Ce que je veux savoir, il y a pas eu d'amélioration, c'est une passerelle que vous allez construire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3380

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3385

Oui, c'est ça, on va construire une passerelle. Donc on prévoit construire une passerelle pendant la construction du projet.

Et les discussions continuent avec le milieu sur l'emplacement exact de cette passerelle-là. On a rencontré l'Association des chasseurs-pêcheurs, on a discuté aussi de ces emplacements-là avec d'autres utilisateurs du territoire, et puis le choix final reste à déterminer sous peu.

3390

PAR LE PRÉSIDENT:

3395

Monsieur Thériault, si je comprends bien, sur la passerelle, est-ce que vous avez fait des demandes spécifiques à Hydro-Québec concernant cette traversée-là?

PAR M. YVES THÉRIAULT:

3400

C'est parce que moi, j'ai lu les mesures d'atténuation, et c'est certain qu'Hydro-Québec peut peut-être pas satisfaire tout le monde, mais c'est quand même une assez longue distance, et à moins vingt-moins vingt-cinq (-20⁰--25⁰), moi, je fais pas exprès pour chercher les détours, j'essaie de m'en aller directement chez nous, surtout lorsque je reviens.

3405

Donc la question de la situation de la passerelle est très très importante, parce que dans le rapport, dans l'étude d'impact et les mesures d'atténuation, l'Hydro-Québec ne plaçait pas la passerelle là où était le trafic nécessairement.

Ma question est: Est-ce que ça a changé? La réponse, c'est non.

3410

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais monsieur Gagnon a précisé qu'il était en train de discuter pour d'éventuelles optimisations, si je comprends bien, de l'emplacement de la passerelle.

3415

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, c'est ça. Dans l'étude d'impact, on mentionnait une passerelle au PK 15 de la rivière, nos discussions présentement avec le milieu pourraient la situer aux environs du PK 30 de la rivière, donc on se rapproche de la Grande Chute.

3420

Mais la décision est pas encore prise, on est encore en discussions avec différents utilisateurs du territoire à ce sujet-là.

3425

PAR LE PRÉSIDENT:

Également, dans l'étude d'impact, on pouvait voir des photos d'ensemble, à grande échelle, où on voyait quand même beaucoup de pistes de motoneiges, les gens allaient en croisée.

3430

Lorsque vous parlez d'une réduction, si on descend plus en aval du PK 50, autour du PK 50 où il y aurait le barrage de la Romaine-1, bon, on a expliqué tout à l'heure qu'il y aurait les six (6) premiers kilomètres qui seraient libres de glace, la glace serait mince ensuite de ça, mais lorsqu'on se retrouve à quinze-vingt kilomètres (15 km-20 km) du barrage, à ce moment-là est-ce que la glace serait sécuritaire pour un passage assez prolongé, à ce moment-là, pour les motoneiges?

3435

PAR M. BENOÎT GAGNON:

En fait, pour répondre à cette question-là, j'aimerais qu'on présente une carte qu'on a dans nos dossiers, c'est une carte qui montre la rivière et puis les emplacements de traverses pour motoneiges.

3440

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste une petite seconde, on va voir qu'est-ce qui s'est passé.

3445

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Donc on pourrait répondre en deux (2) temps, Catherine pourrait présenter un peu, sur la carte, la position du couvert de glace en hiver, et puis Louise pourrait compléter avec l'utilisation du territoire par la motoneige.

3450

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

3455

Je pourrai peut-être pas lire tous les PK, c'est petit, à moins qu'on réussisse à zoomer, là. Mais pour résumer, à partir du PK 51, il y a six kilomètres (6 km) qui va être libre de glace en tout temps l'hiver, donc à partir du kilomètre 45 jusqu'au kilomètre 30, ça va être une zone de glace qui va être assez fragile, qui va être très sensible aux redoux l'hiver, ce qui n'est pas le cas actuellement.

3460

Donc à partir du PK 30, qui se trouve à être ici, le rapide à Ferdinand, jusqu'à l'embouchure, il va y avoir de la glace mais encore là, dans nos simulations, il y a quelques épisodes de redoux qui pourraient fragiliser cette glace-là, alors par mesure de prudence, Hydro-Québec ne recommandera pas de circuler, et justement, on propose la construction d'une passerelle.

3465

Et puis comme monsieur Benoît le disait, on est en discussions à savoir quel serait le meilleur endroit. On avait suggéré la passerelle ici, et puis on sent visiblement que le milieu n'est pas satisfait de cette position-là, alors c'est pour ça qu'il y a des discussions qui sont en cours présentement, et puis si c'est pas là que ça fait l'affaire, on va la positionner au bon endroit.

3470

PAR LE PRÉSIDENT:

3475

Merci madame Brouillard.

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

3480

Peut-être, monsieur Gagnon, une question. Quand vous choisissez votre passerelle, c'est quoi vos critères pour sélectionner la zone; est-ce que c'est la largeur à traverser, c'est la portée du pont?

3485

Quels sont les critères qui vous permettent de choisir, si on veut, le meilleur endroit.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3490

Louise Émond va répondre à la question.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

3495

Monsieur le Commissaire, pour peut-être vous illustrer un peu, en début d'étude, de façon à bien connaître l'utilisation du territoire qu'en font les motoneigistes, on a réalisé une enquête auprès de deux cent soixante (260) personnes, et sur la base des réponses qu'on a obtenues des gens qui fréquentent le territoire, déjà on a pu noter que dans la partie aval, donc ici, au

kilomètre 3, où on voit dans le tireté rose qui est la route blanche, le sentier de motoneige national, il y a vingt pour cent (20 %) des gens qui nous disaient traverser au kilomètre 3 de la rivière.

3500

Si on la remonte un peu, ensuite au PK 18, donc le pont ferroviaire est ici, je pense que c'est un endroit que les gens connaissent bien...

PAR LE PRÉSIDENT:

3505

Donc près du PK 18, le pont ferroviaire, c'est ça?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

3510

Oui, un peu en amont, c'est près de vingt pour cent (20 %) des répondants qui nous ont dit traverser à cet endroit.

Par la suite, au PK 26, donc on voit ici une forte concentration de pistes qui vont en éventail à partir de ce point-là, donc là c'est près du trois quarts des répondants qui traversent la Romaine.

3515

Et quand on arrive au-delà de la partie amont, ici, donc de la Grande Chute, au PK 52, c'est marginal, il y a vraiment très peu de personnes qui nous ont dit traverser à ce point-ci.

3520

Donc c'est ce qui nous avait initialement guidés dans la localisation de la passerelle.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Donc les critères de portée ont pas d'importance, dans le sens que la longueur de la passerelle, pour vous, c'est pas un critère pour installer une passerelle, c'est juste la fréquentation.

3525

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3530

Catherine.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

Naturellement, les critères de rives, les fondations pour la rive et la portée, c'est des critères qui sont importants. Mais dans le cas qu'on étudie présentement au PK 30, la portée est beaucoup plus courte, les berges sont de roc, alors ce serait préférable au PK 30 qu'au PK 16, présentement.

3535

Mais c'est l'utilisation qui avait vraiment guidé notre choix, au début.

3540 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Merci.

3545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Thériault.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

3550 Je sais pas si vous me permettriez une autre petite question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y.

3555

PAR M. YVES THÉRIAULT:

3560 Maligne un peu, là. Je voulais demander à monsieur Gélinau s'il a eu une étude pour analyser les effets cumulatifs d'avoir fait une île dans le fleuve Saint-Laurent, à Montréal, lors de l'exposition universelle...

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, disons que c'est hors d'ordre.

3565

PAR M. YVES THÉRIAULT:

... afin de favoriser le développement économique de cette ville.

3570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3575 C'est hors d'ordre, quand même, votre question. Est-ce qu'on s'entend bien, je vais demander votre collaboration à tous pour éviter ce genre de question, surtout que c'est des questions qui peuvent susciter des débats, elles peuvent être à la limite offensantes pour les participants.

3580 Alors ça aussi, ça me donne une occasion, quand ça se produit, de le souligner. Je vais demander votre collaboration pour pas que ça se reproduise, je vais être très clair sur cet aspect-là. Parce que si les gens avaient un comportement incorrect, la Commission peut leur enlever la possibilité de venir poser des questions.

3585 Alors c'est un avertissement, je punirai pas monsieur Thériault encore, je vais lui faire confiance, il est encore loisible pour lui de venir poser d'autres questions, il est le bienvenu, mais j'espère simplement qu'on n'aura pas ce genre de choses là qui peuvent susciter, comme je vous le dis, des débats au sein des participants.

JEAN-FRANÇOIS SAMRAY

3590

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, je vais inviter monsieur Jean-François Samray, si j'ai le nom correctement.

3595

Bonsoir monsieur.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3600 Oui, bonsoir. Alors monsieur le Président, je m'adresse à vous à titre de PDG de l'Association de l'industrie électrique du Québec, et nous nous sommes déjà inscrits pour venir vous voir une deuxième fois, lors de la deuxième phase, ça nous fait bien plaisir de venir dans la région.

3605 Et en préparation de notre mémoire, certaines questions sont demeurées sans réponses, et je profite de l'occasion pour la poser.

3610 Alors on a pu voir, dans la présentation ce soir d'Hydro-Québec, que les différentes alternatives avaient été évaluées, que l'énergie éolienne était intermittente, on a vu que le solaire est en développement, on a vu que la géothermie est également en développement, et que ça peut pas rencontrer les besoins, on voit qu'il y a un besoin de puissance.

3615 Pour faire l'intégration de l'éolien du deuxième appel d'offres, et des deux (2) prochains qui vont venir, deux (2) fois deux cent cinquante mégawatts (250 MW) pour le secteur communautaire, ma question est: Que fait-on dans l'éventualité où le projet n'est pas autorisé. Il y aura quand même un besoin de puissance, et qu'est-ce qui est dans les cartons d'Hydro-Québec pour permettre cette intégration de l'énergie éolienne et la réponse aux besoins de puissance.

PAR LE PRÉSIDENT:

3620

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3625 Pourriez-vous préciser votre question, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

3630 Alors si j'ai compris la question de monsieur Samray, bon, on a affaire à un réservoir, un projet de réservoir, donc qui emmagasine de l'énergie, donc on peut produire de l'énergie en grande partie lorsqu'on en a besoin, c'est ça votre question...

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3635 Quand on veut plutôt que quand on peut, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3640 ... contrairement à de l'éolienne, lorsqu'il vente pas, l'éolienne tourne pas.

Donc vous avez fait allusion à un besoin de puissance, c'est-à-dire de fiabilité d'approvisionnement, c'est ça?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3645 Bien, c'est un besoin de puissance qui est au bilan du distributeur dans son plan d'approvisionnement, maintenant il y a un besoin qui est là.

3650 Je comprends que le projet qui est sur la table permet d'y répondre, maintenant je veux dire, les signaux, on ne le sait jamais tant que les autorisations sont pas obtenues.

Ma question: Que fait-on, avons-nous un plan B.

PAR LE PRÉSIDENT:

3655 Alors monsieur Gagnon, donc si le projet de la Romaine n'était pas autorisé, quelles sont les alternatives, alternatives est un anglicisme, mais quelles sont les solutions de rechange envisageables pour Hydro-Québec.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3660 Bien en fait, il y a pas de solution de rechange au projet du complexe de la Romaine, on l'a mentionné dans l'allocution. Donc si ce projet ne se réalisait pas, ça entraînerait des impacts importants sur l'économie du Québec.

3665

Et puis je vais demander à mon collègue Alain Bourbeau de compléter la réponse, comme représentant d'Hydro-Québec Production.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

3670

Alors merci, bonjour monsieur le Président. Alors à la question posée, quelle serait l'alternative, il y en a pas. Il faudrait remplacer le projet et puis en trouver un autre. Les besoins, on a des besoins d'exportation actuellement, alors il faudrait trouver un autre projet pour être capable d'aller capturer ces besoins-là.

3675

En plus, ne pas réaliser le projet, bien, ça représenterait des pertes énormes autant pour Hydro-Québec que pour le Québec. À cet effet, j'ai fait certains petits calculs et bon, à l'horizon 2026, ce serait des pertes de bénéfices nets pour Hydro-Québec de plus de deux milliards (2 G\$) et donc, des pertes pour le gouvernement en termes de dividendes de un point six milliard (1,6 G\$).

3680

On pourrait sortir plusieurs chiffres comme ça, dire que si le projet ne se réalise pas, évidemment toutes les retombées économiques prévues pour le Québec de trois point cinq milliards (3,5 G\$) ne se réaliseraient pas. Les retombées qu'on estime pour la région, la région de la Côte-Nord, la région administrative numéro 9, d'un point trois milliard (1,3 G\$) n'y seraient pas.

3685

Mais plus que cela, on s'enlèverait une possibilité de limiter les gaz à effet de serre qu'on retrouve au sud de notre frontière.

3690

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce que je retiens de votre explication, c'est à court terme, la production de la Romaine serait à être remplacée, parce que vous comptez l'exporter essentiellement dans les premières années d'exploitation, donc ce que vous nous dites, c'est qu'il faudrait que vos clients potentiels trouvent des solutions de rechange à court terme, si je comprends, en fonction des projections ou des éléments de justification que vous avez produits dans votre étude d'impact. Donc je comprends qu'au début, vous seriez pas un fournisseur, on parle d'exportation.

3695

Par la suite, donc on pense à plus moyen terme, donc autour de 2025, à ce moment-là les solutions de rechange, ce serait quoi, un autre projet hydroélectrique?

3700

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

Définitivement, oui.

3705

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3710 En fait, dans la justification du projet, il y a toute la question, outre la priorité pour le projet Romaine qui est les exportations dans les premières années de mise en service, sur l'horizon 2014 vers 2020, l'autre objectif du projet de la Romaine, c'est ensuite d'être capable d'approvisionner le Québec.

3715 Donc il y a une demande croissante au Québec, dans les années subséquentes, quand on dépasse les années 2020-2030-2040, on a des croissances anticipées de point huit (0,8 %) ou un pour cent (1 %) par année. Donc pour combler cette demande, Hydro-Québec doit planifier ses projets plusieurs dizaines d'années d'avance.

3720 Donc le projet de la Romaine, c'est un de ses objectifs aussi, les besoins du Québec. Et donc de ne pas réaliser le projet Romaine, ça voudrait dire effectivement, comme disait monsieur Bourbeau, en faire un autre parce que les besoins du Québec sont croissants, et puis c'est la mission d'Hydro-Québec de remplir ce besoin-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3725 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Samray.

3730 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:**

Je peux en avoir une deuxième, comme les autres? Elle va être courte.

PAR LE PRÉSIDENT:

3735 Oui, oui, je vais vous laisser une deuxième question.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3740 Bon, on regarde également dans les besoins d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution, donc qui est allé avec ces appels d'offres éoliens là pour répondre à ses besoins en énergie, par contre, au plan d'approvisionnement, il n'est aucunement mention des besoins qui apparaîtront dans les prochaines années par les "plug-in hybrid" et donc, l'utilisation de l'électricité dans les transports. Donc il y a un manque à gagner en énergie également, et qu'il y
3745 aura également un manque à gagner en puissance.

Donc ce que je comprends de la réponse à ma première question, dois-je en comprendre qu'également pour la lutte aux gaz à effet de serre et l'utilisation de l'électricité dans les transports, si le projet ne va pas de l'avant, on n'a pas de solution.

3750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon.

3755 Effectivement, j'ai pris connaissance, je l'ai pas lu, si je me souviens bien c'est un physicien, monsieur Mousseau a produit un livre, j'ai pas lu le livre mais ce que j'en comprends, c'est qu'il estime par exemple que la propulsion électrique dans le domaine du transport personnel pourrait représenter une quarantaine de térawattheures de besoins en électricité.

C'est dans ce sens-là, votre question?

3760

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Oui, c'est dans ce sens-là ma question.

3765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, donc c'est dans ce sens-là votre question, ce serait les besoins des voitures "plug-in".

3770 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:**

Oui, mais je comprends que ce sera pas du jour au lendemain quarante térawattheures (40 TWh), on va commencer par dix kilowattheures (10 kWh) et puis on va se rendre à...

3775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça. Par contre, ce qu'on a pu lire récemment, il est question de l'introduction de ce type de voiture là autour de l'horizon 2011, donc ce serait avant la mise en service du projet.

3780 Donc à moyen et long terme, bon, tout dépendamment, c'est ça, du taux de pénétration des voitures, est-ce qu'Hydro-Québec, autrement dit, a évalué cet aspect-là dans ses prévisions de besoins énergétiques à long terme pour le Québec. C'est ça votre question.

3785 Surtout comme on sait, comme je vous dis, je faisais allusion que des gens se sont penchés sur la question pour faire des estimés, si ça peut représenter quarante térawattheures (40 TWh), ça représente une quantité assez importante d'électricité.

Alors monsieur Gagnon.

3790 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Oui. En fait, le dossier de la voiture électrique, c'est quelque chose qui est dans nos réflexions dans les dernières années, chez Hydro-Québec. En fait, Hydro-Québec travaille sur plusieurs fronts concernant l'accueil de prototypes ou de voitures électriques ou de transports urbains électrifiés dans les grands centres.

En fait Hydro-Québec, donc on a une expertise reconnue dans les innovations reliées à la voiture électrique, quand on pense au développement du moteur roue dans les dernières années à l'IREQ.

D'abord, on est un fournisseur d'énergie renouvelable, donc quand le marché de la voiture électrique prendra son ampleur, déjà je pense pour les horizons 2010-2011, il y aura des prototypes commercialisables à bas prix et avec une grande autonomie de kilométrage qui pourraient être disponibles sur le marché, il y a Ford et GM qui travaillent sur des modèles.

À Hydro-Québec, on est associé avec notre filiale TM4 à un développement de technologies pour développer l'électronique de puissance des véhicules électriques ou des véhicules hybrides.

On a aussi un laboratoire qui travaille sur des technologies de batteries haute performance ion-lithium, donc l'IREQ a un projet de recherches pour développer ces batteries-là, pour les rendre plus puissantes et plus efficaces aux changements de température par exemple.

Et puis on a aussi une réflexion qui se fait, à l'intérieur d'Hydro-Québec, sur développer une interface entre le réseau de distribution et les véhicules électriques, parce que les gens devront connecter, "plugger" leurs voitures à différents endroits, soit chez eux, soit sur des bornes qui pourront être utilisées de manière publique. Ça demande donc une standardisation, une uniformisation de ce genre de bornes là, et puis on collabore aussi avec les grands constructeurs automobiles pour développer ce genre de produit.

3820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Par contre, ce véhicule-là pourrait éventuellement demander plusieurs térawattheures, sinon plusieurs dizaines de térawattheures d'énergie électrique.

Est-ce qu'Hydro-Québec, actuellement, inclut cette demande-là ou c'est pas encore intégré aux prévisions d'Hydro-Québec pour les besoins futurs du Québec en électricité.

3830 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Non, c'est pas encore intégré. Mais ce que je peux ajouter à ce sujet-là, c'est que si on réduisait, je regarde les chiffres, si on réduisait, en fait si toutes les voitures en Amérique du Nord

3835 étaient électriques, on pourrait réduire la consommation d'essence et de diesel sur nos routes de soixante-dix pour cent (70 %), et ça n'augmenterait la demande d'électricité que de quinze pour cent (15 %). Et puis cette demande-là serait surtout la nuit, donc quand les gens dorment, ils rechargent leurs voitures, il y aurait un appel de puissance et d'énergie pour la recharge des batteries, et c'est justement à ce moment-là qu'on est en période hors pointe.

3840 Donc on est à l'affût, disons, de ces changements-là dans nos patrons de demandes, et puis je suis certain que dans les prochaines décennies, on va en tenir compte.

PAR LE PRÉSIDENT:

3845 Donc avec la réalisation de projets, vous estimez être capables, compte tenu du patron de la demande, être capables de satisfaire à cette demande-là, c'est ce que je dois comprendre.

Monsieur Samray.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

3850 Pas d'autres questions, merci. J'ai écouté mes deux (2) que vous m'avez permises, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3855 Alors je vous remercie.

Il est dix heures quarante-cinq (10 h 45), je pourrais permettre encore une personne pour une question.

3860

JACQUES GÉLINEAU

3865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais inviter monsieur Jacques Gélinau et ensuite de cela, nous allons terminer pour la soirée. Nous allons reprendre demain, je voudrais confirmer l'heure exacte, c'est treize heures trente (13 h 30) demain, ici même. Alors j'invite monsieur Jacques Gélinau à s'avancer. Alors rebonsoir monsieur Gélinau.

3870

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

3875 Bonsoir. Je tiendrais à souligner, avant de continuer ou de poser ma question, que je suis pas contre le développement qu'un peuple, un peuple a le droit d'aspirer à son avenir mais il

est sain, en démocratie, d'avoir des débats, et c'est précisément ce qui a manqué dans le dossier de la Romaine présentement, jusqu'à maintenant, des débats pour être capables d'avoir un portrait clair de ce qui nous attend.

3880 Donc c'est juste ce que je voulais souligner aux deux (2) personnes qui m'interpellent, qu'on est là pour faire avancer les choses et non pas pour reculer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3885 Très bien. Alors je reviens sur ça, le respect de tous les participants est très important, la Commission veut faire tous les efforts possibles pour que le débat se fasse sereinement ici, c'est très important. Je demande votre collaboration pour éviter des commentaires.

3890 Alors la démocratie, c'est ça, on a le droit d'être en accord avec des commentaires ou des questions de quelqu'un, on a le droit d'être en désaccord, mais l'important, c'est de respecter cette convergence-là ou cette divergence-là.

Maintenant oui, monsieur Gélinau, je vous donne la parole pour votre question.

3895 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

Est-ce que j'ai droit à deux (2) questions? Je vous dirais, c'est parce que j'ai perdu du salaire à venir ici, moi, et je pourrai pas revenir aux audiences. Donc c'est ma dernière intervention, et je devrai éventuellement...

3900

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

3905 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

Premièrement, j'aimerais savoir, vous savez, on a des références dans la région en matière de projets hydroélectriques, j'émane, moi, de la petite ville de Gallix où c'est qu'il y a eu un projet qui est assez semblable d'ailleurs à celui de la Romaine, mais à l'exception qu'il y a pas quatre (4) mais deux (2) barrages, trois (3) en fait avec Hydroméga, et quand Hydro-Québec parle de suivis, de quel genre de suivis.

3910

Là, je fais référence notamment, on parle du caribou forestier, Hydro-Québec se promet de faire un suivi, on parle de la flèche littorale de SM-3 face aux questionnements qu'il y a eus dans le cadre de l'avant-projet, où c'est que dans le rapport 154 s'est avéré des distorsions face à la perception d'Hydro-Québec de l'évolution de la flèche littorale et de la réalité de ce qui se passait réellement sur le terrain.

3915

3920 Et on parle de suivis alors que les citoyens de Sept-Îles sont présentement en attente
d'une rencontre avec Hydro-Québec, qu'ils viennent s'expliquer pourquoi la flèche littorale a
effectivement changé suite à la construction du barrage SM-3.

3925 Alors de quel suivis est-ce qu'on parle, quand on parle de suivis, est-ce que c'est juste un
suivi interne qu'Hydro fait pour ses propres cumulations de connaissances et que ça sort pas, ou
si c'est un suivi dans le but de faire des interventions.

PAR LE PRÉSIDENT:

3930 Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3935 Oui. Bien tout d'abord, mentionnons que les suivis environnementaux qu'Hydro-Québec
a faits dans Sainte-Marguerite, et qu'il continue de poursuivre, notamment sur la flèche littorale, il
y a des études qui sont en cours présentement, il y a des études qui ont été demandées par
Hydro-Québec, qui se poursuivent sur le dossier de la flèche, ces études-là vont être rendues
publiques je crois en 2009.

3940 Et quand on fait ce genre d'études là, ces études-là sont remises au ministère du
Développement durable et des Parcs, donc c'est des études qui sont publiques, et puis à travers
les comités de suivi et de relations avec le milieu, l'équipe d'Environnement de Baie-Comeau
s'assure de diffuser cette information-là, quand les rapports sont finaux.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

3945 Vous savez que la flèche littorale de l'estuaire de la Sainte-Marguerite s'est rabattue, ce
qui a ouvert éventuellement l'estuaire plus large, et là, on a d'énormes problèmes d'érosion. Ça
vous a été souligné avant le projet et ça s'est produit.

3950 Est-ce que vous avez l'intention d'intervenir pour amener des effets correctifs ou c'est
simplement de pondre un rapport qui va dormir sur une tablette, à un ministère quelconque, et de
laisser les communautés, finalement, se prendre en charge et dépenser des millions de dollars.

3955 Je vous ferai remarquer, en passant, qu'on a déjà, à Gallix, dépensé une bonne partie du
PNVI pour faire de l'enrochement, alors qu'à mon avis, ça regardait Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

3960 Oui. Monsieur Gagnon, s'il vous plaît.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui. Bien en fait, le dossier Sainte-Marguerite, c'est un dossier qu'on suit mais nous, l'équipe de projet ici ce soir, on est là pour présenter le projet du complexe la Romaine.

3965

Donc comme je le mentionnais, l'étude sur l'érosion de ces aspects-là est en cours et puis ce rapport-là, probablement, contiendra des recommandations, et puis Hydro-Québec verra la suite des choses lorsque le rapport sera déposé.

3970

PAR LE PRÉSIDENT:

Jusqu'à maintenant, je crois qu'il y a des suivis qui ont été rendus publics sur la flèche littorale.

3975

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, effectivement, on a produit les synthèses des différentes études de suivis du projet Sainte-Marguerite, qui s'est échelonné des années quatre-vingt-dix jusqu'en 2007. Donc comme je le mentionnais plus tôt en soirée, ce rapport synthèse là est disponible et peut être remis à la Commission.

3980

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

3985

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

Monsieur Germain, je demanderais la possibilité, est-ce que c'est possible, j'ai un ordinateur et j'aimerais projeter une image de Google Earth sur l'écran en arrière.

3990

PAR LE PRÉSIDENT:

L'heure est tardive, et finalement, je voudrais passer une autre personne après vous qui ne peut pas revenir, c'est pour ça; mais si c'est possible, on pourra revenir sur la flèche littorale.

3995

Vous m'avez dit tout à l'heure, est-ce que vous pouvez revenir les autres journées?

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

4000

Je peux pas revenir, c'est la dernière soirée, parce que je perds du salaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

4005 Parce qu'on comprend que l'heure commence à être tardive, ça peut prendre un certain temps. Mais la question de la flèche littorale, bon, on a...

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

4010 C'est parce qu'il y a pas que la question de la flèche littorale. Quand je parlais de suivis, vous savez, il y a des pêcheurs, des chasseurs, c'est une région, ici.

4015 Quand on regarde le territoire de la Sainte-Marguerite, qui est un très bon indicateur de ce qui se passe après qu'on a construit une route, on a dévasté massivement. Vous savez, on a coupé le bois pour le bassin, mais quand le bassin a été immergé, on a continué à couper le bois et éventuellement, on a fait disparaître presque tout le couvert forestier à l'ouest du réservoir SM-3.

4020 Alors ça, c'est la vraie vie, ça, c'est la réalité, c'est ce qui se passe après qu'on a donné accès au territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pourrez nous en faire part dans un mémoire.

4025 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

4030 C'est exactement le but de l'intervention.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

4035 L'autre question, c'est la justification.

4040 J'écoutais tantôt la justification de construire le réservoir, le barrage en question, avec ses quatre (4) barrages, ou plutôt d'harnacher la rivière, je sais pas si vous connaissez René Roy, d'Hydro-Québec, vous connaissez ça, vous le connaissez?

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas personnellement.

4045 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

Est-ce que vous connaissez les fonctions de monsieur René Roy, au sein d'Hydro-Québec?

4050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon.

4055 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Oui, René Roy, c'est un spécialiste à Hydro-Québec sur les changements climatiques, et puis il est dégagé pour travailler avec le groupe Ouranos qui étudie les changements climatiques et les impacts sur la société québécoise, et principalement pour les activités d'Hydro-Québec.

4060 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

À ce que je lis ici, monsieur René Roy, c'est le gestionnaire du turbinage d'Hydro-Québec. C'est ce que je vois ici.

4065 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Ça doit être un homonyme.

4070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est un homonyme.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

4075 Bien en fait, je suis pas tout à fait certain. Ce qu'il fait, lui, c'est gérer l'ensemble des réservoirs pour être capable d'en tirer le maximum de mégawatts.

4080 Et ce qu'il dit, c'est qu'avec le réchauffement climatique, il dit qu'il va y avoir beaucoup plus de ruissellement dans l'avenir, donc les bassins vont être remplis à pleine capacité. Et il dit aussi, et je le cite:

"S'il fait plus chaud l'hiver, on chauffera moins et la demande d'électricité sera moins grande. Il ne sera plus nécessaire de construire des réservoirs géants pour y stocker l'eau."

4085 Ça, c'est paru dans l'Actualité. Je me pose la question...

PAR LE PRÉSIDENT:

4090 Écoutez, on a affaire à monsieur Roy, c'est ça, il peut y avoir une question d'homonyme
mais ce serait important de citer...

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

4095 La question, c'est la justification de monsieur. Est-ce qu'elle rentre en contradiction avec
cet article-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4100 Alors monsieur Gagnon a pas directement en main, là vous lui donnez à brûle-pourpoint
des déclarations, c'est peut-être plus difficile pour monsieur Gagnon de vérifier ce que monsieur
Roy dit au juste.

L'origine de l'article, est-ce que vous pourriez nous donner la référence exacte.

4105 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

Je vas vous laisser l'Actualité.

PAR LE PRÉSIDENT:

4110 Nous allons donner la référence exacte à Hydro-Québec, donc monsieur Gagnon pourra
la prendre en note et nous revenir avec une réponse sur ce point demain.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

4115 En terminant, juste en terminant, monsieur Germain, les redevances, j'aimerais quand
même toucher un point au niveau des redevances.

PAR LE PRÉSIDENT:

4120 Si c'est une question.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

4125 C'est une question. De quelle façon c'est distribué et échelonné sur combien d'années.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon, les redevances aux communautés locales, c'est ça?

4130 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

Exact, les deux (2) communautés touchées. Je parle pas nécessairement avec les Innus, je connais pas l'ensemble des...

4135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Alors de la MRC?

4140 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

De la MRC, à l'intérieur de la ville de Havre-Saint-Pierre et de Longue-Pointe-de-Mingan.

PAR LE PRÉSIDENT:

4145 Très bien.

Monsieur Gagnon, la question des redevances versées aux communautés locales.

4150 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

En fait, on n'utilise pas le terme redevance; nous, quand on utilise redevance, c'est les redevances hydrauliques qui sont versées au gouvernement du Québec et au Fonds des générations.

4155 Dans les ententes signées avec le milieu, donc Hydro-Québec et les signataires créent des fonds, et puis les sommes versées dans ces fonds-là sont distribuées sur une échelle entre cinquante (50) et soixante-dix (70) ans suivant la mise en service des centrales.

4160 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

Pouvez-vous me donner un ordre, pour Havre-Saint-Pierre, exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

4165 Monsieur Gagnon.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

De quel ordre, un million (1 M\$) par année ou...

4170

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Non, l'entente avec la MRC de la Minganie, c'est une entente globale de cent millions de dollars (100 M\$) qui a été signée entre les deux (2) parties.

4175

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

OK, mais ce que je veux dire, c'est comment vous donnez à chaque année. Vous distribuez ça sur soixante-dix (70) ans, c'est ça?

4180

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur ça, monsieur Gagnon.

4185

PAR M. BENOÎT GAGNON:

En fait, sur le mode de versement des fonds, cette information-là est une information qui est incluse dans les ententes, et par souci de confidentialité, on ne divulguera pas les montants annuels qui sont versés dans ces fonds-là.

4190

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

Est-ce qu'il y a place pour la confidentialité, ici. Ça touche quand même l'ensemble de la communauté, ces redevances-là. Je pense important d'être capable d'articuler, en tant que population, sur les redevances.

4195

Je vous donne un exemple! En 1936, j'ai pris un cent dollars (100 \$) de 1938, sur une période de soixante-dix (70) ans, aujourd'hui ça vaut quinze cents dollars (1500 \$).

4200

Alors ce qu'on négocie aujourd'hui, qu'ils vont être payés dans cinquante (50) ou soixante-dix (70) ans, ça va valoir probablement quatorze (14) fois moins, peut-être plus, parce que si on regarde la courbe, en plus, on sait que les biens de consommation ne cessent de grandir, mais du côté de l'énergie, c'est faramineux.

4205

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, votre question est claire.

4210

Mais monsieur Gagnon, ces ententes-là, actuellement, bon, c'est toujours embêtant de se référer directement aux médias, on l'a vu dans les articles de journaux cet aspect-là, ces ententes-là donc, pourquoi sont-elles confidentielles à ce stade-ci, pouvez-vous nous l'expliquer.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

4215 Alain Bourbeau va répondre à la question.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

4220 Bien, il y a des considérations strictement commerciales dans ces ententes qu'on aimerait garder confidentielles, il y a des clauses de confidentialité qui ont été signées entre les deux (2) parties, et c'est les raisons essentiellement pour lesquelles on veut garder ces ententes confidentielles.

PAR LE PRÉSIDENT:

4225 Et ça, ce serait permanent, pendant les soixante-dix (70) ans, que ce serait gardé confidentiel?

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

4230 Bien, tant et aussi longtemps que l'entente est en vigueur, oui, elle serait confidentielle.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

4235 En tout cas à mon avis, il serait important d'inclure l'indexation, l'indice des prix à la consommation à l'intérieur de ces ententes-là, parce que les redevances qu'ils vont percevoir, ces gens-là, au cours des décennies à venir, ils arrêteront pas de grandir.

4240 Ici, on a une augmentation de pratiquement deux cents pour cent (200 %), de 95 à 2007, au niveau de l'énergie. Alors imaginez-vous, et ça, ça tend à s'accroître avec le temps, je pense qu'il y aurait eu lieu de penser à une indexation pour pallier éventuellement à la dépréciation des cent dollars (100 \$).

PAR LE PRÉSIDENT:

4245 Très bien.

4250 Monsieur Gagnon, tantôt vous avez mentionné, le cent millions (100 M\$), c'est le versement d'un montant initial ou c'est la valeur que ça a sur les soixante-dix (70) ans; ce cent millions-là (100 M\$) représente quoi, à ce stade-ci.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

4255 Oui, Alain Bourbeau.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

Le cent millions (100 M\$) est la valeur actuelle nette, en dollars 2009.

4260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est la valeur actuelle.

4265 Donc sur ce fonds-là, les modalités sont pas connues, c'est-à-dire que ce fonds-là peut être investi et il va y avoir des modalités de sortie pour ne pas être épuisé avant cinquante (50) à soixante-dix (70) ans.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

4270 Bien effectivement. Ce sont des fonds qui sont créés par le bénéficiaire, dans lesquels Hydro-Québec verse des sommes à des dates données, à des échéanciers qui sont prévus à l'entente.

4275 Alors par exemple, un échéancier de versement ou une date de versement peut être la mise en service d'une centrale. Alors à cette date butoir là, il y a un versement qui est fait dans le fonds qui est constitué par le bénéficiaire, et le bénéficiaire en a la gestion, selon les clauses qui sont entendues dans l'entente.

PAR LE PRÉSIDENT:

4280 Donc ce fonds-là peut être placé et, pendant un certain nombre d'années, rapporter de l'argent.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

4285 Bien, lorsque les sommes sont versées par Hydro dans le fonds, à ce moment-là elles sont disponibles, ces sommes sont disponibles par le bénéficiaire, dans ce cas-ci la MRC, alors la MRC peut en disposer à sa convenance.

4290 Et puis ensuite de ça, bien, il peut y avoir des années subséquentes et d'autres sommes qui sont versées dans les années subséquentes.

PAR LE PRÉSIDENT:

4295 Mais ça, la valeur du fonds, c'est cent millions (100 M\$) en valeur de 2009.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

Exact.

4300

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça veut dire que si une partie d'un fonds était versée dans vingt (20) ans, cette valeur-là va s'être actualisée.

4305

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

Elle est actualisée. Il y a un taux d'actualisation qui est prévu et qui est défini dans l'entente.

4310

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y aurait à ce moment-là une valeur ajoutée, ce que je comprends.

4315

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4320

Ça vous va, monsieur Gélinau?

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

4325

Ça fait le tour.

PAR LE PRÉSIDENT:

4330

Je comprends qu'on revient souvent avec les questions des documents confidentiels comme ça, donc on sait que dans le cadre de plusieurs projets, c'est le cas.

4335

À ce moment-là, si une Commission demande des dépôts de ces documents-là, il faut qu'elle ait des raisons précises pour les demander. Ça veut pas dire, raisons précises, dire il y a pas de raisons légitimes, c'est pas ça qu'on veut dire, par rapport à des gens qui voudraient bien savoir comment ce serait dépensé, ces fonds-là.

Mais chose certaine, c'est que les promoteurs, les détenteurs ou les signataires de ces ententes-là peuvent invoquer, des clauses de confidentialité, des préjudices que la Commission est obligée de considérer.

4340 Môme, en plus de ça, si la Commission ne considérait pas, à ce moment-là décidait, malgré les objections, de les rendre publiques, il y a toujours aussi des possibilités, pour quelqu'un qui conteste le document, d'aller contester la décision de la Commission en Cour. C'est pour ça, on s'embarque dans un processus.

4345 L'idée, à ce moment-ci, c'est d'essayer d'avoir le maximum d'informations sur la gestion de ces fonds-là; à ce moment-là, on peut faire un bon bout de chemin avec l'information.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

4350 L'actualisation, c'est un mot large. Moi, j'aurais préféré une indexation.

On est en train de parler de nos enfants qui vont suivre. Soixante-dix (70) ans, ça commence à être – tu sais, dans vingt (20) ans d'ici, ceux qui ont négocié, il va y en a avoir une couple de morts, tu sais. Dans soixante-dix (70) ans, on va probablement être tous partis et les enfants vont rester avec la facture.

4355

PAR LE PRÉSIDENT:

4360 Ce que j'ai compris de l'explication, c'est que là, certains des montants, s'il y a quelque chose qui est versé tout de suite, ce que j'ai compris, bon, s'il est versé en 2010, bien, il sera indexé sur une année, l'année de référence est 2009.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

4365 En valeur de 2009, en passant.

PAR LE PRÉSIDENT:

4370 C'est ce que j'ai compris. Mais s'il y a un autre montant, ce que j'ai compris, est déposé en 2020, à ce moment-là il aura été indexé pendant onze (11) ans, c'est ce que j'en comprends de votre explication.

C'est exact?

4375 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

Il faudrait voir le document pour s'en assurer.

PAR LE PRÉSIDENT:

4380

Mais vous comprenez dans quelle histoire on s'embarque. Alors c'est pour ça qu'on est quand même capable d'aller chercher de l'information pertinente sans avoir le document en main.

Ça me permet d'ouvrir une autre parenthèse. Quand vous avez dit, c'est légitime des fois, vous pouvez dire, on veut s'assurer.

4385

Ça, ça peut être interprété comme on va à la pêche, on sait pas qu'est-ce qu'on cherche mais on veut chercher quelque chose au cas où on trouverait quelque chose. Ça, c'est important de le mentionner aussi, qu'on ne peut pas aller à la pêche. Il faut avoir des motifs précis.

4390

Et la pêche, comme on dit en expression, ça veut dire je sais pas ce que je cherche, je vais regarder, tout à coup je trouverais quelque chose dans un document. C'est pas une approche, non plus, pour une Commission, on ne peut pas adapter ce principe-là.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

4395

Je suis d'accord, mais savez-vous, quand on cherche, c'est parce qu'il y a des choses à cacher. On n'est pas supposé de chercher quand on est en train de décider de l'avenir d'un peuple ou de l'avenir d'un territoire. On devrait avoir tout en main.

4400

PAR LE PRÉSIDENT:

Je suis d'accord avec vous que c'est légitime de se poser des questions par le fait que bon, le document est pas public. Mais il faut chercher des choses précises. Une enquête, c'est ça, et c'est pas de dire, de chercher au cas où, on va fouiller partout au cas où on trouverait quelque chose.

4405

Alors c'est ça qui est important et puis qu'on essaie d'expliquer au public, comment fonctionne une enquête, c'est dans cette optique-là.

4410

C'est pour ça que la nuance est là. Si on avait des excellents motifs, on dit, OK, là on sait, on a besoin de ces documents-là. La Commission, il y a tout un éventail, j'ai pas mentionné tout le détail tout à l'heure, mais la Commission, à la limite, peut regarder confidentiellement un document, l'examiner, mais pour voir si ça confirme ou infirme quelque chose de précis qu'elle cherche.

4415

La Commission pourrait décider de ne pas rendre public le document mais de le regarder. Il y a toutes sortes d'éventail comme ça.

4420

Mais vous comprenez que dans ces cas-là, il faut savoir pourquoi on veut les avoir.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

Bien savez-vous, moi, ce qui m'inquiète le plus dans tout ça, monsieur Germain, c'est qu'un petit groupe d'individus ont décidé pour l'ensemble des gens qui sont ici, et on a arrosé le monde de plein de millions sans jamais savoir.

4425

Savez-vous, il faudrait qu'on ait tout en main et que ce soit le peuple qui décide avec un référendum; il faudrait que ce soit les gens de la place qui décident, mais avec un référendum. Pas deux (2) personnes ou trois (3) personnes.

4430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pourrez en traiter dans votre mémoire, mais vous comprenez que les municipalités qui signent des ententes ont des clauses, en tout cas je suis pas familier avec les lois municipales, mais elles ont des options à l'intérieur des lois qui relèvent du ministère des Affaires municipales pour maintenir des ententes confidentielles, aussi.

Bon, on tombe dans l'opinion, alors vous êtes invité, bien entendu, à nous en faire part en seconde partie de l'audience. Je vous remercie.

4440 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

Merci, bonne soirée à tout le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

4445 Bonne soirée.

4450

MICHEL GIGNAC

PAR LE PRÉSIDENT:

4455 Alors je vais inviter notre dernier participant, on m'informe que monsieur Gignac ne peut pas revenir, alors je vais l'inviter à venir s'asseoir ici, à la table des intervenants.

PAR M. MICHEL GIGNAC:

4460 Merci monsieur le Président de m'avoir permis de poser la question ce soir, et si Hydro-Québec aime mieux y répondre juste demain, j'ai pas de problème.

Je suis Michel Gignac, président de la Corporation de développement économique de la région de Port-Cartier.

4465 Donc ma question, ça va être une question économique. Je voulais savoir, dans les quatre (4) bassins, il va y avoir du bois à récupérer, combien de mètres cubes de bois qui va être coupé, quel pourcentage du bois du bassin qui va être coupé, et qu'est-ce qu'Hydro-Québec favorise pour que ce bois soit transformé en Minganie.

PAR LE PRÉSIDENT:

4470

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

4475

Oui. En fait, le volume de bois qui devra être déboisé dans les quatre (4) réservoirs est estimé à sept cinquante-quatre mille mètres cubes (754 000 m³) de bois qui devra être déboisé, donc coupé, récupéré.

4480

Et la proportion de ce volume-là par rapport au bassin versant, je la connais pas, donc ça, c'est une information qu'il faudrait chercher, je l'ai pas avec moi ce soir.

4485

Et puis concernant la destination des bois marchands, Hydro-Québec travaille avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour préparer un plan de récupération, mais la destination finale des bois relève du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gignac.

4490

PAR M. MICHEL GIGNAC:

Monsieur le Président, je voudrais savoir par barrage, ce qu'Hydro-Québec fait pour favoriser que le bois soit transformé en Minganie.

4495

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon, est-ce que vous prévoyez des mesures spécifiques.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

4500

En fait, monsieur Gignac, précisez votre question, vous voulez savoir par barrage? Je comprends pas.

PAR M. MICHEL GIGNAC:

4505

Combien vous allez avoir de mètres cubes à couper dans chacun des barrages. Je sais que votre plus gros barrage va être le deuxième.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

4510

OK. On peut la trouver, ce sera pas long.

PAR M. MICHEL GIGNAC:

4515 Monsieur le Président, la réponse pourrait être donnée plus tard, j'ai pas de problème; il faudrait pas retarder, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4520 Oui, c'est ça. Mais pour être bien certain, bon, ce que j'en comprends, je vais envoyer la question du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, à monsieur Gingras, d'ailleurs il est du secteur Forêt, il pourrait nous éclairer sur la façon que le ministère procède dans des cas semblables.

4525 Monsieur Gingras.

PAR M. DONALD GINGRAS:

4530 Bien voici, le niveau de récolte qui est prévu dans le barrage, c'est sept cent cinquante mille mètres cubes (750 000 m³) de résineux, sur une période de dix (10) ans, c'est-à-dire que le début des travaux est prévu en 2009 et puis ça s'étendrait jusqu'en 2020 environ.

4535 En ce qui concerne la destination des bois, ce qu'on privilégie, le ministère, c'est d'avoir des retombées économiques le plus près possible du lieu des travaux, c'est-à-dire que les usines de transformation de la MRC de la Minganie seraient d'abord favorisées, les bois seraient destinés en premier lieu aux usines de la Minganie aptes à transformer les bois. Donc c'est à la condition qu'il y ait des usines qui soient en place.

4540 Et deuxièmement, que les propriétaires de ces usines-là soient intéressés à transformer les bois de la Minganie.

Si c'est pas le cas, à ce moment-là les bois pourraient être destinés aux autres usines de la région de la Côte-Nord.

PAR LE PRÉSIDENT:

4545 Donc ça va dépendre des capacités locales et de l'intérêt local.

PAR M. DONALD GINGRAS:

4550 Ça dépend, exactement, la capacité locale de transformation en premier de la MRC de la Minganie, aussi de l'intérêt local des propriétaires à transformer les bois, c'est-à-dire si les propriétaires sont disposés à payer un prix raisonnable pour ces bois-là.

4555 Sinon, les bois pourraient être destinés à d'autres usines de la Côte-Nord, par exemple par une procédure d'appel d'offres.

PAR LE PRÉSIDENT:

4560 Monsieur Gagnon, avez-vous l'information par bassin.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, on a l'information par réservoir, on a un tableau qu'on pourrait projeter. Bon, voilà!

4565 Donc on voit sur le tableau, au bas du tableau, le total de près de sept cinquante-quatre mille mètres cubes (754 000 m³). Donc le plus gros réservoir, le plus gros volume sera déboisé dans le réservoir de Romaine-2 où il y a environ quatre cent cinquante-deux mille mètres cubes (452 000 m³); suivi de Romaine-3, à près de cent soixante-dix mille mètres cubes (170 000 m³); Romaine-4 à cent treize mille (113 000 m³). Et puis le plus petit réservoir, qui est Romaine-1, 4570 environ vingt mille mètres cubes (20 000 m³), quand on arrondit les chiffres.

PAR LE PRÉSIDENT:

4575 Je veux ouvrir une petite parenthèse, en même temps. Tous les tableaux qui nous sont présentés sont déposés.

4580 On pourrait convenir également, nous pourrions convenir, pour faciliter la recherche, peut-être de déposer les tableaux par séance. Alors s'il y a eu disons huit (8) figures qui ont été présentées ce soir par exemple, de les déposer; demain, s'il y en a d'autres. Donc ça pourrait être plus facile, on pourrait les distinguer en sachant à ce moment-là que les gens vont aller dans nos centres de consultation.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

4585 Oui, ce sera fait comme ça, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

4590 Oui, monsieur Gignac.

PAR M. MICHEL GIGNAC:

4595 Il va me rester le deuxième point, là, quel pourcentage du bois qui est récupéré. C'est sûr qu'on ne peut pas récupérer cent pour cent (100 %) du bois dans un bassin, mais c'est quel pourcentage qu'on récupère.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

4600

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Enfin, je vais prendre cette question-là en délibéré, on va regarder c'est quoi le volume de bois total dans le bassin par rapport au volume qu'on récupère, et on va vous fournir l'information demain après-midi.

4605

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est le pourcentage de bois qui serait récupéré à l'intérieur des réservoirs.

4610

Ça vous va, monsieur Gignac?

PAR M. MICHEL GIGNAC:

Merci beaucoup.

4615

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors il est onze heures dix (11 h 10), nous allons mettre fin à la présente séance. Alors nous allons continuer les questions demain à treize heures trente (13 h 30), ici même.

4620

Je vous souhaite une bonne fin de soirée et à demain.

4625

SÉANCE AJOURNÉE AU 28 OCTOBRE 2008 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

4630

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4635

FLORENCE BÉLIBEAU,
Sténotypiste officielle.